

LE NOUVEAU PARTENARIAT POUR
LE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE (NPDA)

TRADUCTION PROVISOIRE

OCTOBRE 2001

SIGLES ET ACRONYMES

AGOA	Loi des États-Unis sur la croissance et le commerce en Afrique
APD	Aide publique au développement
CAD	Comité d'aide au développement
CEA	Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CGIAR	Groupe consultatif sur la recherche agricole internationale
DRSP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FMI	Fonds monétaire international
IDA	Association internationale de développement
ISO	Organisation internationale de normalisation
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
OTC	Obstacles techniques au commerce
OUA	Organisation de l'Unité africaine
PIB	Produit intérieur brut
PNB	Produit national brut
PPTE	Initiative pour l'allégement de la dette des pays pauvres très endettés
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
SGP	Système généralisé de préférences
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Table des matières

I.	INTRODUCTION
II.	L'AFRIQUE AUJOURD'HUI : ENTRE PAUVRETE ET PROSPERITE
	L'appauvrissement historique d'un continent
	L'Afrique et la révolution mondiale
III.	LA NOUVELLE VOLONTE POLITIQUE DES DIRIGEANTS AFRICAINS
IV.	APPEL AUX PEUPLES D'AFRIQUE
V.	PROGRAMME D'ACTION : STRATEGIE AFRICAINE POUR ASSURER UN DEVELOPPEMENT DURABLE AU 21^{EME} SIECLE
	A . CONDITIONS POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE
	• Initiative pour la paix, la sécurité et une saine politique
	i) Initiative pour la paix et la sécurité
	ii) Initiative pour la démocratie et la gouvernance
	• Initiative de gouvernance économique et de gouvernance des entreprises
	• Un développement à base régionale et sous -régionale
	B. SECTEUR PRIORITAIRES
	• Comblers les manques d'infrastructures
	i) Dans tous les secteurs
	ii) Comblers le fossé numérique en investissant dans les technologies des de l'information et de la communication
	iii) Énergie
	iv) Transports
	v) Eau et assainissement
	• Initiative de mise en valeur des ressources humaines (retour des cerveaux enfuis)
	i) Réduction de la pauvreté
	ii) Comblers les disparités en matière d'éducation
	iii) Retour des cerveaux enfuis ou regain de matière grise
	iv) Santé.....
	• Agriculture
	• Initiative en faveur de l'environnement
	• Culture
	• Tribune pour les sciences et les technologies

C. MOBILISATION DE RESSOURCES

• Initiatives en faveur des flux de capitaux

- i) Mieux mobiliser l'épargne domestique
- ii) Allègement de la dette
- iii) Transformer l'APD
- iv) Apports de capitaux privés

• Initiative pour l'accès aux marchés

- i) Diversification de la production
- ii) Agriculture
- iii) Industries extractives
- iv) Manufactures
- v) Tourisme
- vi) Services
- vii) Promotion du secteur privé
- viii) Promouvoir les exportations de l'Afrique
- ix) Suppression des barrières non tarifaires

VI. UN NOUVEAU PARTENARIAT MONDIAL

- **Instaurer de nouvelles relations avec les pays industrialisés et les organisations multilatérales**

VII. MISE EN ŒUVRE DU NOUVEAU PARTENARIAT POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE

- Projets

- i) Agriculture
- ii) Promotion du secteur privé
- iii) Infrastructures et intégration régionale

- Évaluation des besoins

- **Mécanisme directeur du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique**

VIII. CONCLUSION

I. INTRODUCTION

1. *Ce Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique* est une promesse faite par des dirigeants africains, fondée sur une vision commune ainsi qu'une conviction ferme et partagée qu'il leur incombe d'urgence d'éradiquer la pauvreté, de placer leurs pays, individuellement et collectivement, sur la voie d'une croissance et d'un développement durables tout en participant activement à l'économie et à la vie politique mondiales. Elle est ancrée dans la détermination des Africains de s'extirper eux-mêmes, ainsi que leur continent, du malaise du sous-développement et de l'exclusion d'une planète en cours de mondialisation.
2. La pauvreté et le retard de l'Afrique contrastent vivement avec la prospérité du monde développé. La marginalisation continue de l'Afrique du processus de mondialisation et l'exclusion sociale de la vaste majorité de ses peuples constituent une grave menace pour la stabilité mondiale.
3. Jusqu'à présent, lorsque les pays d'Afrique sont devenus membres des institutions de la communauté internationale, le binôme crédit-aide est resté la base la logique du développement de l'Afrique. Le crédit s'est traduit par l'impasse de la dette qui, de versements en rééchelonnement, continue d'entraver la croissance des pays d'Afrique. L'on est parvenu au bout de cette option. Quant à l'autre élément du binôme, l'aide, l'on a aussi observé la réduction de l'aide privée et le plafonnement de l'aide publique, qui est inférieure aux objectifs des années 70.
4. En Afrique, 340 millions de personnes, soit la moitié de la population, vivent avec moins d'1 dollar E-U par jour. Le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans y est de 140 pour 1000 et l'espérance de vie à la naissance de seulement 54 ans. 58 pour cent seulement de la population a accès à de l'eau potable. Le taux d'alphabétisation des personnes de plus de 15 ans est de 41 pour cent. Il n'y a que 18 lignes téléphoniques pour 1000 personnes en Afrique, par rapport à 146 dans le monde entier et 567 dans les pays à revenus élevés.
5. *Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique* exige le revirement de cette situation anormale en changeant les relations qui la soutiennent. Les Africains ne demandent ni une perpétuation de la dépendance par le biais de l'aide ni des concessions marginales.
6. Nous sommes convaincus qu'une occasion historique se présente de mettre fin au fléau du sous-développement qui afflige l'Afrique. Les ressources, y compris le capital, la technologie et les compétences humaines, requises pour lancer une guerre mondiale contre la pauvreté et le sous-développement sont abondantes et à notre portée. Pour mobiliser ces ressources et les utiliser correctement, ce qui est requis est un leadership courageux, imaginatif et vraiment résolu à déployer des efforts soutenus afin d'améliorer les conditions de vie et d'éradiquer la pauvreté,

ainsi qu'un nouveau partenariat mondial fondé sur la responsabilité conjointe et l'intérêt mutuel.

7. Sur tout le continent, les Africains déclarent qu'ils ne se laisseront plus conditionner par les circonstances. Nous déterminerons notre propre destinée et nous ferons appel au reste du monde pour compléter nos efforts. Des signes de progrès et d'espoir sont déjà apparents. Le nombre de régimes démocratiques qui se sont engagés à protéger les droits de l'homme, à axer le développement sur l'individu et à des économies de marché est en train de s'accroître. Les Africains ont commencé à manifester leur refus d'accepter un leadership économique et politique médiocre. Mais ces progrès sont inégaux et inadéquats et doivent être accélérés davantage.
8. *Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique* cherche à consolider et à accélérer ces gains. C'est un appel pour une nouvelle relation de partenariat entre l'Afrique et la communauté internationale, et en particulier les pays fortement industrialisés, afin de franchir l'abîme du développement qui s'est élargi au fil de siècles de relations inégales.

II. L'AFRIQUE DANS LE MONDE D'AUJOURD'HUI : ENTRE PAUVRETÉ ET PROSPÉRITÉ

9. La place de l'Afrique dans la communauté mondiale est définie par le fait que le continent est une base de ressources indispensable qui sert toute l'humanité depuis bien des siècles.
10. Ces ressources peuvent être décomposées en éléments constitutifs de la façon suivante :
 - le riche complexe de dépôts de minerais, de pétrole et de gaz, sa flore et sa faune et son vaste habitat naturel encore intact, qui fournissent la base de l'exploitation minière, de l'agriculture et du tourisme (**Composant I**) ;
 - le poumon écologique que fournissent les forêts tropicales du continent, et la présence minimale d'émissions et d'effluents nuisibles à l'environnement - une commodité publique mondiale qui bénéficie à toute l'humanité (**Composant II**) ;
 - les sites paléontologiques et archéologiques qui contiennent des preuves de l'évolution de la terre, de la vie et des espèces humaines, les habitats naturels qui renferment une grande variété de flore et de faune et les espaces libres inhabités qui sont une caractéristique du continent (**Composant III**) ;
 - la richesse de la culture africaine et sa contribution à la variété des cultures de l'univers (**Composant IV**).
11. Le premier de ces composants, le *Composant I*, est celui avec lequel le monde est le plus familier. Le deuxième, le *Composant II*, n'a attiré l'attention que récemment, l'humanité commençant à saisir l'importance cruciale du problème de l'environnement. Le troisième, le *Composant III*, est aussi en train de prendre de l'importance, n'étant plus un sujet de

préoccupation pour une discipline scientifique seulement ou d'intérêt uniquement pour les musées et leurs conservateurs. Le quatrième de ces composants, le *Composant IV*, représente la créativité des Africains qui demeure considérablement sous-exploitée et sous-développée.

12. L'Afrique a un rôle très important à jouer en ce qui concerne le problème crucial de la protection de l'environnement. Les ressources africaines comprennent des forêts tropicales, l'atmosphère pratiquement dépourvue de gaz carbonique au-dessus du continent et la présence minimale d'effluents toxiques dans les rivières et les sols qui interagissent avec l'océan Atlantique et l'océan Indien, la Méditerranée et la mer Rouge. Le *Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique* comprendra une stratégie visant à entretenir ces ressources et à les utiliser pour le développement du continent africain, tout en les conservant pour toute l'humanité.
13. Il est évident que, si on ne donne pas aux communautés vivant à proximité des forêts tropicales d'autres moyens de gagner leur vie, elles contribueront à la destruction des forêts. Comme la conservation du patrimoine environnemental est dans l'intérêt de l'humanité, il est impératif que l'Afrique soit placée sur une voie de développement qui ne le mette pas en danger.
14. La science moderne reconnaît que l'Afrique est le berceau de l'humanité. Dans le cadre du processus de reconstruction de l'identité et de la confiance en eux-mêmes des peuples d'Afrique, il est nécessaire que les Africains eux-mêmes comprennent et apprécient cette contribution à l'existence humaine. Le statut de l'Afrique comme lieu de naissance de l'humanité devrait être chéri par le monde entier en tant qu'origine de tous ses peuples. En conséquence, le *Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique* doit conserver le patrimoine commun et l'utiliser pour établir les fondations d'une compréhension universelle du besoin historique de mettre fin au sous-développement et à la marginalisation du continent.
15. L'Afrique a aussi un rôle majeur à jouer pour maintenir un lien solide entre les êtres humains et la nature. Les progrès technologiques tendent à mettre en évidence le rôle des êtres humains en tant que facteurs de production, qui rivalisent pour une place dans le processus de production avec les outils contemporains ou futurs. Les espaces libres inhabités, la flore et la faune, ainsi que les diverses espèces animales qui sont uniques à l'Afrique, offrent une chance à l'humanité de maintenir son lien avec la nature.
16. L'Afrique a déjà contribué considérablement à la culture mondiale par le biais de la littérature, de la musique, des arts visuels et d'autres formes culturelles, mais son vrai potentiel demeure inexploité à cause de son intégration limitée à l'économie mondiale. Le *Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique* permettra à l'Afrique d'accroître sa contribution à la science, à la culture et à la technologie.
17. En ce nouveau millénaire, où l'humanité est en train de chercher une nouvelle façon de construire un monde meilleur, il est essentiel que nous combinions ces attributs aux forces de la volonté

humaine pour placer le continent sur un piédestal de partenariat égal afin de faire progresser la civilisation humaine.

L'appauvrissement historique d'un continent

18. L'appauvrissement du continent africain a été principalement accentué par l'héritage du colonialisme, de la guerre froide, des rouages du système économique international et des insuffisances et faiblesses des politiques menées dans de nombreux pays après l'indépendance.
19. Depuis des siècles, l'Afrique est intégrée dans l'économie mondiale principalement en tant que fournisseur de main-d'œuvre et de matières premières bon marché. Ceci a nécessairement signifié une hémorragie des ressources de l'Afrique plutôt que leur utilisation pour le développement du continent. L'Afrique a raté à cette époque l'occasion d'utiliser les minerais et les matières premières pour développer des industries de transformation ainsi qu'une force de travail très qualifiée afin de soutenir la croissance et le développement. Par conséquent, l'Afrique demeure le continent le plus pauvre alors qu'elle est l'une des régions les plus richement dotées du monde.
20. Dans d'autres pays et d'autres continents, c'est le contraire qui s'est produit. Une richesse a été injectée sous la forme d'investissements, qui ont créé de plus grands volumes de richesse grâce à l'exportation des produits porteurs de valeur ajoutée. Il est temps que les ressources de l'Afrique soient exploitées pour créer des richesses qui assurent le bien-être de ses populations.
21. Le colonialisme a ébranlé les structures, institutions et valeurs préexistantes ou les a asservies aux besoins économiques et politiques des puissances impériales. Il a aussi retardé le développement d'une classe animée d'un esprit d'entreprise ainsi que d'une classe moyenne dotée de compétences et de capacités de gestion.
22. Au moment des indépendances, presque tous les nouveaux États se caractérisaient par une pénurie de professionnels qualifiés et par une faible classe capitaliste, ce qui a abouti à un affaiblissement du processus d'accumulation. L'Afrique post-coloniale a hérité d'États faibles et d'économies en dysfonctionnement. Cette situation a encore été aggravée par un leadership médiocre, la corruption et la mauvaise gouvernance dans de nombreux pays. Ces deux facteurs, ainsi que les divisions causées par la guerre froide, ont entravé le développement de gouvernements responsables sur le continent.
23. Un grand nombre de gouvernements africains n'ont pas habilité leurs peuples à engager des initiatives de développement afin de réaliser leur potentiel créatif. Aujourd'hui, la faiblesse de l'État demeure une contrainte majeure au développement durable dans un certain nombre de pays. En fait, l'un des défis majeurs pour l'Afrique est de renforcer la capacité à gouverner et de mettre au point des politiques à long terme. Dans le même temps, il est également urgent de

réaliser des réformes et des programmes d'une portée considérable dans de nombreux États africains.

24. Les programmes d'ajustement structurels des années 80 n'ont fourni qu'une solution partielle. Ils ont promu des réformes tendant à éliminer de graves distorsions des prix mais n'ont pas accordé suffisamment d'attention à la prestation de services sociaux. En conséquence, ces programmes n'ont permis qu'à un petit nombre de pays d'atteindre un niveau de croissance plus élevé durable.
25. En fait, l'expérience de l'Afrique montre clairement que le taux d'accumulation au cours de la période post-coloniale n'a pas été suffisant pour reconstruire les sociétés à la suite du sous-développement colonial ou pour maintenir l'amélioration du niveau de vie. Ceci a eu des effets néfastes sur le processus politique, d'où la persistance du népotisme et de la corruption.
26. L'effet net de ces processus a été la perpétuation d'un cercle vicieux, dans lequel le déclin économique, la capacité réduite et la gouvernance médiocre se renforcent, confirmant le rôle périphérique et de moins en moins important de l'Afrique dans l'économie mondiale. Ainsi, au fil des siècles, l'Afrique est devenue le continent marginalisé.
27. Le *Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique* cherche à tirer parti des réalisations du passé et à les célébrer ainsi qu'à réfléchir sur les leçons tirées d'une expérience douloureuse afin de mettre sur pied un partenariat qui soit à la fois crédible et réalisable. Ce faisant, le défi que les peuples et les gouvernements d'Afrique doivent relever est de comprendre que le développement est un processus de responsabilisation et d'autosuffisance. En conséquence, les Africains ne doivent pas être les pupilles de gardiens bienveillants mais plutôt les architectes d'une amélioration soutenue de leurs conditions de vie.

L'Afrique et la révolution mondiale

28. Le monde s'est engagé dans le nouveau millénaire au beau milieu d'une révolution économique. Cette révolution pourrait fournir à la fois le contexte et les moyens de la modernisation de l'Afrique. Tandis que la mondialisation a augmenté le coût de l'incapacité de l'Afrique à faire concurrence, nous soutenons que les avantages d'une intégration gérée efficacement présentent les meilleures perspectives pour une prospérité économique et une réduction de la pauvreté dans l'avenir.
29. La révolution économique actuelle a été rendue possible, en partie, par les progrès des technologies de l'information et de la communication (TIC) qui ont réduit le coût et augmenté la vitesse des communications à travers le globe, abolissant les anciennes barrières du temps et de l'espace et affectant tous les domaines de la vie sociale et économique. Cette révolution a permis l'intégration des systèmes nationaux de production et de finance et se reflète dans la croissance

exponentielle de l'échelle des flux transfrontaliers de biens, de services et de capitaux.

30. L'intégration des systèmes nationaux de production a rendu possible le "découpage en tranches de la chaîne des valeurs" dans un grand nombre de processus de production du secteur industriel et du secteur des services. Simultanément, la mobilité accrue des capitaux signifie que les emprunteurs, publics ou privés, doivent rivaliser les uns avec les autres pour trouver des capitaux sur des marchés mondiaux plutôt que nationaux. Ces deux processus ont accru les coûts pour les pays qui sont incapables d'une concurrence réelle. L'Afrique a, dans une large mesure, supporté ces coûts de façon disproportionnée.
31. Si aucune partie du monde n'a échappé aux effets de la mondialisation, les contributions des diverses régions et nations ont nettement différencié. Les nations fortement industrialisées ont été le moteur de ces progrès majeurs. Celles-ci mises à part, seuls quelques pays dans le monde en développement jouent un rôle important dans l'économie mondiale. Un grand nombre de pays en développement, en particulier en Afrique, y contribue, en général passivement, essentiellement sur la base de leur patrimoine environnemental et naturel.
32. C'est dans la répartition des profits que le déséquilibre mondial est le plus flagrant. D'une part, les occasions de créer et d'accroître la richesse, d'acquérir des connaissances et des compétences et d'améliorer l'accès aux marchandises et aux services - en bref, d'améliorer la qualité de la vie - se sont accrues. Dans certaines parties du monde, la recherche d'un plus grand accès à l'économie mondiale a offert la possibilité de sortir des millions de personnes de la misère.
33. D'autre part, une plus grande intégration a aussi conduit à marginaliser davantage les pays qui sont incapables d'une concurrence réelle. En l'absence de règles mondiales justes et équitables, la mondialisation a accru la capacité des plus forts à promouvoir leurs intérêts au détriment des plus faibles, surtout dans le domaine du commerce, des finances et de la technologie. Elle a limité la capacité des pays en développement à contrôler leur propre développement, puisque le système ne prévoit aucun dédommagement pour les faibles. Les conditions de ceux qui sont marginalisés dans ce processus ont empiré en termes réels. Une fissure entre l'inclusion et l'exclusion a émergé au sein des nations et entre elles.
34. L'incapacité de l'Afrique à exploiter le processus de mondialisation résulte en partie d'obstacles structurels à la croissance et au développement que sont les sorties de ressources et les termes défavorables de l'échange. Nous reconnaissons en même temps que les échecs des leaderships politiques et économiques dans de nombreux pays africains empêchent la mobilisation et l'utilisation efficaces des maigres ressources dans des domaines d'activité de plus en plus indispensables pour attirer et faciliter les investissements locaux et étrangers.
35. Le faible niveau d'activité économique signifie que les instruments nécessaires à l'injection

véritable de fonds privés et à la prise de risques ne sont pas disponibles, ce qui résulte en un déclin supplémentaire. Dans un cycle qui se perpétue indéfiniment, la capacité de l'Afrique de participer à la mondialisation s'est nettement affaiblie, ce qui conduit à une marginalisation supplémentaire. La polarisation croissante de la richesse et de la pauvreté est l'un des nombreux processus qui ont accompagné la mondialisation et qui menacent sa viabilité.

36. La fin du siècle dernier a vu un effondrement financier majeur dans une grande partie du monde en développement qui n'a pas seulement menacé la stabilité du système financier mondial mais l'économie mondiale dans son ensemble. L'un des effets immédiats de la crise financière a été d'exacerber les niveaux existants de pauvreté structurelle profonde dans laquelle vit environ la moitié de la population mondiale, avec moins de 2 dollars E-U par jour, et un cinquième de la population, avec moins d'1 dollar E-U par jour.
37. Il existe également d'autres facteurs qui présentent de graves risques à plus long terme. Il s'agit notamment de l'accroissement rapide du nombre de personnes socialement exclues dans diverses parties du monde, ce qui contribue d'une part à l'instabilité politique, à la guerre civile et aux conflits militaires et, d'autre part, à un nouveau mode de migration massive. L'expansion de la production industrielle et l'accroissement de la pauvreté contribuent à la dégradation environnementale de nos océans, de l'atmosphère et de la végétation naturelle. Si ces problèmes ne sont pas abordés, ils déclencheront des processus qui échapperont de plus en plus au contrôle des gouvernements, à la fois dans les pays développés et en développement.
38. Les moyens de renverser ce lugubre scénario ne sont pas encore hors de notre portée. L'amélioration du niveau de vie des marginalisés offre un énorme potentiel de croissance pour toute l'économie internationale, grâce à la création de nouveaux marchés et à l'exploitation d'une capacité économique accrue. Ceci résultera en une plus grande stabilité à l'échelle mondiale, accompagnée par un sentiment de bien-être socio-économique.
39. L'impératif du développement ne pose donc pas seulement un défi de conscience morale, il est fondamental à la viabilité du processus de mondialisation. Nous admettons sans hésiter que la mondialisation est un produit des progrès scientifiques et technologiques qui ont été imposés, en grande partie, par le marché. Cependant, les gouvernements, particulièrement dans le monde développé, ont, en partenariat avec le secteur privé, joué un rôle important dans la détermination de sa forme et de son contenu.
40. L'argument en faveur d'un rôle pour les autorités nationales et les institutions privées dans l'orientation du programme de la mondialisation sur une voie durable dont les avantages sont donc répartis plus équitablement, reste fort. L'expérience montre qu'en dépit des occasions sans précédent offertes par la mondialisation à quelques pays auparavant pauvres, rien d'inhérent au processus ne réduit automatiquement la pauvreté et l'inégalité.

41. Ce qui est nécessaire est un engagement de la part des gouvernements, du secteur privé et d'autres institutions de la société civile, à une intégration authentique de toutes les nations dans l'économie et dans la vie politique mondiales. Cela exige la reconnaissance de l'interdépendance mondiale en ce qui concerne l'offre et la demande, la base environnementale qui soutient la planète, la migration transfrontalière, une architecture financière mondiale qui récompense une bonne gestion socio-économique et une gouvernance mondiale qui reconnaisse un partenariat entre tous les peuples. Nous soutenons que la communauté internationale a la capacité de créer des conditions justes et équitables dans lesquelles l'Afrique puisse participer réellement à l'économie et à la vie politique mondiales.

III. LA NOUVELLE VOLONTE POLITIQUE DES DIRIGEANTS AFRICAINS

42. *Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique* reconnaît que, dans le passé, des tentatives visant à formuler des programmes de développement au niveau du continent ont été faites. Pour des raisons diverses, à la fois internes et externes, y compris un leadership et un degré de participation douteux des Africains eux-mêmes, ces programmes n'ont pas été couronnés de succès. Cependant, de nouvelles circonstances, qui se prêtent à une mise en œuvre pratique intégrée, existent aujourd'hui.
43. La nouvelle phase de mondialisation a coïncidé avec une restructuration des relations internationales à la suite de la guerre froide. Celle-ci est associée à l'émergence de nouveaux concepts de sécurité et d'intérêt personnel, qui comprennent le droit au développement et à l'éradication de la pauvreté. La démocratie et la légitimité de l'État ont été redéfinies afin d'y inclure, comme éléments centraux, un gouvernement responsable, une culture des droits de l'homme et la participation du peuple.
44. Fait révélateur, de plus en plus de dirigeants sont élus par la voie démocratique. Par leurs actions, ils ont déclaré que les espoirs des peuples d'Afrique pour une vie meilleure ne peuvent plus reposer sur la magnanimité d'autrui.
45. Sur tout le continent, la démocratie continue à se propager, soutenue par l'Union Africaine qui s'est montrée résolue à s'occuper des conflits et à censurer toute déviation par rapport à la norme. Ces efforts sont renforcés par des voix qui se font entendre au sein de la société civile et qui incluent des associations de femmes, la jeunesse et des médias indépendants. De plus, les gouvernements africains sont beaucoup plus résolus à atteindre les objectifs de coopération et d'intégration économiques au niveau régional et continental. Cela sert à la fois à consolider les gains du redressement économique et à renforcer les avantages de l'interdépendance mutuelle.
46. Le changement des conditions en Afrique a déjà été reconnu par des gouvernements du monde

entier. La Déclaration du Millénaire des Nations Unies, adoptée en septembre 2000, confirme l'empressement de la communauté mondiale à soutenir les efforts de l'Afrique visant à aborder le sous-développement et la marginalisation. La Déclaration souligne son soutien à la prévention des conflits et à la création de conditions de stabilité et de démocratie sur le continent ainsi qu'aux défis-clés de l'éradication de la pauvreté et des maladies. La Déclaration attire également l'attention sur l'engagement de la communauté mondiale à accroître le flux de ressources vers l'Afrique, en améliorant les relations dans le domaine de l'aide, du commerce et de la dette entre l'Afrique et le reste du monde, et en augmentant le flux de capitaux privés vers le continent. Il est maintenant important de traduire ces engagements en réalités.

47. *Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique* est axé sur la nécessité d'en assurer la propriété et la gestion aux Africains. Grâce au présent programme, les dirigeants de l'Afrique établissent l'ordre du jour du renouveau du continent. Cet ordre du jour se fonde sur les priorités nationales et régionales et les plans de développement qui doivent être mis au point au moyen d'un processus de démocratie directe et participative. Nous estimons que si ce sont leurs peuples qui donnent leurs mandats aux dirigeants africains, leur rôle est de s'en inspirer pour concevoir des plans et d'en diriger la mise en application pour le compte de leurs peuples.

Ce programme constitue un nouveau cadre d'interaction avec le reste du monde, notamment avec les pays industrialisés et les organisations multilatérales. Il est fondé sur un ordre du jour dont ont décidé les Africains de leur propre initiative et de leur propre gré, afin de déterminer eux-mêmes leur destin.

49. Pour réaliser ces objectifs, les dirigeants africains vont assumer ensemble les responsabilités suivantes :
- Consolider les mécanismes de prévention, de gestion et de résolution des conflits aux niveaux régional et continental et faire en sorte que ces mécanismes soient utilisés pour restaurer et maintenir la paix ;
 - Promouvoir et protéger la démocratie et les droits de l'homme dans leur pays et leur région en établissant des normes claires de responsabilité, de transparence et de démocratie directe aux niveaux local et national ;
 - Restaurer et maintenir la stabilité macro-économique, en particulier en mettant au point des normes et cibles appropriées en matière de politiques monétaires et budgétaires et en instaurant des cadres institutionnels adéquats pour en assurer la réalisation ;
 - Instaurer des cadres légaux et réglementaires transparents à l'intention des marchés financiers, pour assurer l'audit des compagnies privées comme du secteur public ;
 - Revitaliser et élargir la prestation des services d'enseignement, de formation technique et de santé, en accordant une forte priorité à la lutte contre le VIH/SIDA, le paludisme et autres maladies contagieuses ;

- Promouvoir le rôle des femmes dans le développement socio-économique en renforçant leurs capacités dans les domaines de l'éducation et de la formation, en développant des activités lucratives grâce à un accès plus facile au crédit et en assurant leur participation à la vie politique et économique des pays d'Afrique ;
- Renforcer la capacité des États d'Afrique d'instituer et de faire respecter la législation et de maintenir l'ordre ;
- Promouvoir le développement des infrastructures, de l'agriculture et de sa diversification vers les agro-industries et les manufactures au service des marchés locaux comme de l'exportation.

IV. APPEL AUX PEUPLES D'AFRIQUE

50. Le Projet de Renaissance africaine, assurant à notre continent pillé depuis des siècles sa juste place dans le monde, passe pas la construction d'une économie solide et compétitive, la règle du monde nouveau étant la libéralisation et la compétition.
51. *Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique* sera réussi à la seule condition d'être pris en charge par les peuples africains unis dans leur diversité.
52. L'Afrique appauvrie par l'esclavage, la corruption et la mauvaise gestion économique part d'une situation difficile, mais si ses importantes ressources naturelles et ses ressources humaines sont utilisées à bon escient, la croissance du continent pourrait être assurée sur une base juste et durable propice à son intégration dans l'économie mondiale.
53. C'est pourquoi nos peuples, malgré les difficultés de l'heure, doivent reprendre confiance en leur génie et en leur capacité pour affronter les obstacles et s'engager dans la construction de la nouvelle Afrique. La présente initiative exprime la volonté des leaders d'Afrique de traduire en action la volonté populaire profonde.
54. Mais la bataille qu'ils doivent mener ne sera gagnée que si les peuples sont les artisans de leurs propres destinées.
55. C'est pourquoi les leaders politiques du continent lancent un appel à tous les peuples africains, dans toute leur diversité, pour qu'ils prennent conscience de la gravité de la situation et de la nécessité de se mobiliser afin d'arrêter le processus de marginalisation du continent et d'assurer son développement en comblant le fossé qui le sépare des pays développés.
56. Nous demandons donc aux peuples africains de relever le défi et de se mobiliser pour l'exécution de ce programme en installant à tous les niveaux des structures d'organisation, de mobilisation et d'action.

57. Les leaders du continent sont conscients du fait que le véritable génie d'un peuple se mesure à l'aune de sa capacité de faire courageusement preuve d'imagination et de détermination en soutien résolu à son propre développement.
58. Nous allons devoir œuvrer sans relâche à l'exécution de cet ambitieux programme de construction de pays démocratiques aux économies saines et solides. Les leaders africains sont persuadés que l'Afrique, continent dont le développement s'est caractérisé jusqu'à présent par toutes sortes de faux départs et d'échecs, va triompher aujourd'hui.

V. PROGRAMME D'ACTION : STRATÉGIE POUR ASSURER UN DÉVELOPPEMENT DURABLE AU 21ÈME SIÈCLE

59. *Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique* se fonde sur une approche et une stratégie différentes de tous les plans et initiatives conçus auparavant en soutien au développement de l'Afrique, même si les problèmes qui doivent être surmontés restent pratiquement semblables.
60. *Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique* est une vision à long terme d'un programme de développement appartenant à l'Afrique et dirigés par les Africains.
61. Le Programme d'action regroupe les priorités des priorités de la même façon que la stratégie énoncée mais ces priorités devront être revues régulièrement par le Comité des Chefs d'État pour la mise en œuvre. Le présent Programme contient ce qui doit se faire à court terme, malgré l'ampleur des mesures à prendre.
62. Quoique l'on ait envisagé un financement à long terme, les projets peuvent être réalisés rapidement pour supprimer la pauvreté en Afrique et placer les pays d'Afrique, individuellement et collectivement, sur la voie d'une croissance et d'un développement durables, mettant ainsi fin à la marginalisation de l'Afrique par rapport à la mondialisation en cours.
63. Même s'il existe d'autres urgences, les priorités retenues ici devraient faire effet de catalyseur en vue d'autres priorités à venir.
64. Si les taux de croissance ont leur importance, ils ne peuvent à eux seuls permettre aux pays d'Afrique d'atteindre leur objectif de réduction de la pauvreté. L'Afrique doit donc relever le défi en se dotant de la capacité de maintenir la croissance aux niveaux requis pour réduire la pauvreté et poursuivre le développement. Cela va dépendre d'autres facteurs : infrastructures, accumulation de capital, mise en valeur des ressources humaines, diversification structurelle, compétitivité, santé et protection de l'environnement.

65. *Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique* a pour objectif de donner de l'élan au développement de l'Afrique en comblant les disparités existant dans les domaines prioritaires de sorte que le continent rattrape le monde développé.

66. Cette nouvelle vision à long terme va exiger des investissements massifs pour combler les lacunes actuelles. L'enjeu pour l'Afrique va être d'obtenir les fonds indispensables dans les meilleures conditions possibles. Nous allons donc faire appel à nos partenaires en développement pour qu'ils nous aident à réaliser cette initiative.

67. Objectifs à long terme

Éliminer la pauvreté en Afrique et mettre les pays africains, individuellement et collectivement, sur la voie d'une croissance et d'un développement durables pour mettre ainsi fin à la marginalisation de l'Afrique par rapport à la mondialisation en cours ;
Promouvoir le rôle des femmes dans toutes les activités.

68. Buts

- Parvenir à une croissance annuelle moyenne du produit intérieur brut (PIB) de plus de 7 pour cent et s'y maintenir pendant les 15 prochaines années.
- Faire en sorte que le continent réalise les objectifs convenus en matière de développement international, à savoir :
- Réduire de moitié, de 1990 à 2015, le pourcentage de gens vivant dans des conditions d'extrême pauvreté ;
- Assurer la scolarisation de tous les enfants en âge de fréquenter les écoles primaires d'ici 2015 ;
- Progresser vers l'égalité entre les sexes et habiliter les femmes en supprimant les disparités entre les sexes dans les inscriptions à l'enseignement primaire et secondaire d'ici 2005 ;
- Réduire les taux de mortalité infantile et postinfantile de deux tiers de 1990 à 2015 ;
- Réduire les taux de mortalité liée à la maternité des trois quarts de 1990 à 2015 ;
- Assurer que tous ceux qui en ont besoin aient accès à des services de santé génésique d'ici 2015 ;
- Mettre en œuvre dès 2005 des stratégies régionales de développement durable pour que les pertes de ressources écologiques aient été compensées d'ici 2015.

69. Les résultats escomptés de cette stratégie sont les suivants :

- Croissance économique, développement et augmentation des emplois ;

- Réduction de la pauvreté et des inégalités ;
 - Diversification des activités de production, amélioration de la compétitivité sur le plan international et augmentation des exportations ;
 - Meilleure intégration de l'Afrique.
70. Conscients qu'à moins que ne soient prises des mesures novatrices et radicales l'Afrique ne réalisera ni les objectifs de développement international ni un taux de croissance annuelle du PIB de 7 pour cent, les Chefs d'État africains proposent le programme ci-après. Ce programme, qui se fonde sur des thèmes clés, est étayé par des programmes d'action détaillés.

A. CONDITIONS PREALABLES AU DEVELOPPEMENT DURABLE

Initiative pour la paix, la sécurité, la démocratie et une saine gestion politique

71. L'expérience a appris aux dirigeants africains que la paix, la sécurité, la démocratie, une bonne gouvernance, le respect des droits de l'homme et une saine gestion économique sont les conditions préalables indispensables au développement durable. Ils s'engagent à promouvoir ces principes, individuellement et collectivement, dans leur pays, leur région et le continent.

i) Initiative pour la paix et la sécurité

72. L'Initiative pour la paix et la sécurité consiste en trois éléments :
- La promotion de conditions à long terme qui favorisent le développement et la sécurité ;
 - La consolidation des capacités d'alerte rapide des institutions africaines et l'amélioration de leur capacité à prévenir, gérer et résoudre les conflits ;
 - L'institutionnalisation des engagements envers les valeurs essentielles du *Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique* par le biais de ses dirigeants.
73. Des conditions à long terme permettant d'assurer la paix et la sécurité en Afrique nécessitent des mesures pour réussir à combattre les vulnérabilités politiques et sociales qui sont à l'origine des conflits. Celles-ci sont abordées dans les Initiatives de gouvernance politique et économique, les Initiatives sur les flux de capitaux et l'accès au marché et celle sur la mise en valeur des ressources humaines.
74. Les efforts visant à consolider la capacité de l'Afrique à gérer tous les aspects d'un conflit mettent l'accent sur les moyens nécessaires pour renforcer les institutions régionales et continentales existantes dans quatre domaines clés :
- La prévention, la gestion et la résolution des conflits ;
 - La recherche de la paix, le maintien de la paix et l'imposition de la paix ;

- La réconciliation, le relèvement et la reconstruction suite à un conflit ;
- La lutte contre la prolifération illicite des armes légères et des mines terrestres.

75. Dans les six mois suivant la mise en place du *Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique*, ses dirigeants étudieront les recommandations décrivant les mesures détaillées, assorties de leurs coûts, qui sont requises dans chacun des quatre domaines susmentionnés. Ce travail portera aussi sur les mesures requises des partenaires, ainsi que sur la nature et les sources du financement de ces activités.
76. Le Forum prévu des Chefs d'État servira de tribune où les dirigeants du *Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique* chercheront à améliorer la capacité des mécanismes africains à promouvoir la paix et la sécurité sur le continent, à partager les expériences et à mobiliser une action collective. Le Forum assurera que les principes et les engagements implicites dans cette Initiative soient respectés.
77. Conscients de ces exigences, les Africains doivent s'efforcer par tous les moyens de trouver des solutions durables aux conflits qui sévissent actuellement, ils doivent consolider la sécurité à l'intérieur de leur pays et favoriser la paix entre les pays.
78. Lors du Sommet de Lusaka, l'Union africaine a décidé de prendre des mesures drastiques pour ressusciter les organes chargés de la prévention et de la résolution des conflits.

ii) **Initiative pour la démocratie et la gouvernance**

79. L'on reconnaît maintenant de par le monde qu'il n'y a pas de développement possible en l'absence d'une démocratie véritable, du respect des droits de la personne, de la paix et de la bonne gouvernance. Avec ce *Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique*, le continent s'engage à respecter les normes mondiales de la démocratie, dont les éléments clés sont notamment le pluralisme politique, l'existence autorisée de plusieurs partis politique et syndicats ouvriers, la tenue régulière d'élections libres et transparentes permettant aux populations de choisir librement leurs dirigeants.
80. L'Initiative pour la démocratie et la gouvernance a pour objectif de contribuer à renforcer le cadre politique et administratif des pays participants, en accord avec les principes de démocratie, de transparence, de responsabilité, d'intégrité, de respect des droits de l'homme et de la primauté du droit. Elle est renforcée par l'Initiative pour la gouvernance économique qu'elle soutient et avec laquelle elle partage des caractéristiques-clés. Ensemble, elles doivent contribuer à utiliser l'énergie du continent pour progresser sur la voie du développement et de l'éradication de la pauvreté.
81. L'Initiative est composée des éléments suivants :

- Une série d'engagements par les pays participants à instituer ou consolider les pratiques et les processus fondamentaux de bonne gouvernance.
 - La promesse faite par les pays participants de jouer un rôle déterminant en soutien aux initiatives qui encouragent une bonne gouvernance.
 - L'institutionnalisation des engagements par les dirigeants du *Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique* pour assurer que les valeurs fondamentales de l'initiative soient respectées.
82. Les États membres du *Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique* vont aussi prendre plusieurs engagements pour satisfaire aux normes fondamentales de bonne gouvernance et de conduite démocratique tout en s'aidant les uns les autres. Les États participants recevront un appui pour entreprendre les réformes institutionnelles souhaitées lorsque cela s'avérera nécessaire. Dans les six mois suivant l'institutionnalisation du *Nouveau Partenariat*, ses dirigeants étudieront des recommandations portant sur le déploiement d'outils de diagnostic et d'évaluation appropriés, pour faciliter le respect des objectifs partagés de bonne gouvernance, afin d'identifier les faiblesses institutionnelles et de chercher des ressources et des compétences pour combattre ces faiblesses.
83. Afin de renforcer la gouvernance politique et de consolider la capacité à respecter ces engagements, les dirigeants du *Nouveau Partenariat* engageront un processus d'initiatives ciblées de renforcement des capacités. Ces réformes institutionnelles se concentreront sur :
- Une réforme de la fonction publique et de l'administration ;
 - Le renforcement du contrôle parlementaire ;
 - La promotion de la démocratie directe et participative ;
 - Une lutte efficace contre la corruption et les détournements de fonds ;
 - La réforme du régime judiciaire.
84. Les pays participants joueront un rôle déterminant en appuyant et en mettant sur pied des institutions et des initiatives qui protègent ces engagements. Ils s'efforceront de créer et de renforcer des structures nationales, régionales et continentales qui soutiennent une bonne gouvernance.
85. Le Forum des Chefs d'État du *Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique* servira de mécanisme grâce auquel les dirigeants de l'Initiative étudieront une gamme d'engagements et d'objectifs communs de bonne gouvernance, y compris le progrès de l'évaluation des faiblesses au niveau de la gouvernance et de l'application des réformes. Le Forum constituera une tribune dans laquelle les pays partageront leurs expériences afin de favoriser la bonne gouvernance et les pratiques démocratiques.

Initiative pour la gouvernance économique et la gouvernance des entreprises

86. Consolider les capacités de l'État est critique pour créer les conditions du développement. Le rôle de l'État est essentiel pour promouvoir la croissance et le développement économiques et exécuter les programmes de réduction de la pauvreté. Mais en réalité, de nombreux gouvernements n'ont pas les capacités requises pour remplir ce rôle. De nombreux pays ne disposent donc pas des politiques et réglementations indispensables pour permettre au secteur privé d'être un moteur de croissance. Ils n'ont pas non plus les capacités de mettre en œuvre des programmes même lorsqu'ils disposent des fonds requis.
87. C'est pourquoi un renforcement ciblé des capacités doit être parmi les priorités des priorités. Les programmes dans tous les domaines devront être précédés d'une évaluation des capacités existantes avant d'obtenir le soutien adéquat requis.

Objectif

88. Promouvoir des programmes concrets, assortis d'un échéancier, visant à améliorer la qualité de la gestion économique et des finances publiques ainsi que la gouvernance des entreprises dans tous les pays participants.

Actions

89. Une équipe spéciale d'experts des Ministères des finances et des Banques centrales sera chargée d'examiner les pratiques de gouvernance économique et de gouvernance des entreprises dans les différents pays et régions. Au bout de six mois, cette équipe devra soumettre à l'examen du Comité des Chefs d'État pour la mise en œuvre des recommandations sur les normes et les codes de bonne pratique appropriés.
90. Le Comité de mise en œuvre soumettra ses recommandations aux États africains pour qu'ils les mettent en application.
91. Le Comité de mise en œuvre accordera un rang élevé de priorité à la gestion des finances publiques. Les pays mettront en place un programme visant à améliorer la gestion des finances publiques, fixeront des objectifs et conviendront des mécanismes de suivi.
92. Le Comité de mise en œuvre mobilisera des ressources pour consolider les capacités afin de permettre à tous les pays de respecter les normes minimales et les codes de bonne pratique convenus mutuellement.

Un développement à base régionale et sous-régionale

93. La plupart des pays d'Afrique sont petits en termes de population comme de revenus par

habitants. Leurs marchés étant restreints, ils n'offrent pas de perspectives intéressantes de rendement aux investisseurs potentiels, tandis que la diversification de la production et des exportations y est retardée. Les possibilités d'investissements consacrés aux infrastructures essentielles dont la viabilité dépend d'économies d'échelle y sont donc limitées.

94. Il ressort de cette conjoncture économique que les pays d'Afrique ont besoin de mettre leurs ressources en commun et de favoriser le développement et l'intégration économique au niveau du continent pour améliorer leur compétitivité sur le plan international. Il faut consolider les cinq groupements économiques régionaux du continent.
95. *Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique* met l'accent sur la prestation de services publics régionaux (transports, énergie, eau, informatique et télématique, éradication des maladies, protection de l'environnement et mise en place de capacités régionales de recherche) et sur la promotion du commerce et des investissements intra-africains. Il s'agira avant tout de rationaliser le cadre institutionnel de l'intégration économique en repérant des projets communs qui soient compatibles avec les programmes intégrés de développement nationaux et régionaux et d'harmoniser les politiques et pratiques en matière d'économie et d'investissements. Il faut assurer la coordination des politiques sectorielles nationales et suivre soigneusement les décisions régionales.
96. *Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique* donnera la priorité à la consolidation des capacités pour améliorer l'efficacité des structures régionales existantes et rationaliser les organisations régionales existantes. La Banque africaine de développement doit jouer un rôle de pointe dans le financement des études, programmes et projets régionaux.
97. Les secteurs sur lesquels porte ce programme incluent plusieurs domaines prioritaires :
 - i) Les infrastructures, en particulier celles requises pour les technologies de l'information et de la communication (TIC) et en matière d'énergie
 - ii) Les ressources humaines, notamment l'enseignement, l'amélioration des qualifications et le retour des cerveaux enfuis
 - iii) La santé
 - iv) L'agriculture
 - v) L'accès des exportations africaines sur les marchés des pays développés
98. Mais dans chaque secteur, l'objectif est de remédier aux disparités actuelles entre l'Afrique et les pays développés afin d'améliorer la compétitivité internationale du continent et de lui permettre de s'intégrer au processus de mondialisation. Les efforts d'intégration devraient tenir compte de la situation exceptionnelle des petits États insulaires de l'Afrique.

B. PRIORITES PAR SECTEUR

Comblent les manques d'infrastructures

i) Dans tous les secteurs

99. Par infrastructures on entend ici les routes, autoroutes, aéroports, installations portuaires, voies ferrées, voies d'eau aménagées et installations de télécommunication. Mais le plan ne va mettre l'accent que sur les infrastructures sous-régionales ou continentales.
100. Les infrastructures sont des paramètres essentiels de la croissance économique, ce pourquoi il faut trouver des moyens de placer l'Afrique au même niveau que les pays développés en termes d'accumulation de capital, matériel et humain.
101. Si l'Afrique était dotée des mêmes infrastructures de base que les pays développés, elle serait mieux en mesure de se consacrer à la production et à l'amélioration de la productivité pour faire face à la concurrence internationale. Les insuffisances structurelles des infrastructures handicapent sérieusement la croissance économique et la réduction de la pauvreté. Améliorer les infrastructures, y compris le coût et la fiabilité des services, serait dans l'intérêt de l'Afrique comme de la communauté internationale, qui pourrait obtenir des biens et services africains à meilleur marché.
102. Dans de nombreux pays d'Afrique, les puissances coloniales n'ont construit d'infrastructures que pour favoriser l'exportation des matières premières africaines et importer en Afrique les produits de leurs industries.
103. Nous savons que pour améliorer les infrastructures africaines, il faudra absolument des financements privés étrangers pour compléter les principales méthodes de financement que sont le crédit et l'aide.
104. L'initiative dans le domaine des infrastructures comprend des éléments communs à tous les secteurs ainsi que des éléments spécifiques à chacun d'entre eux.
- 105. Objectifs**
- Améliorer l'accès aux infrastructures et les rendre plus abordables et fiables à la fois pour les entreprises et pour les ménages ;
 - Améliorer la coopération et le commerce au niveau régional grâce à de meilleures connexions transfrontalières des infrastructures ;
 - Accroître les investissements consacrés aux infrastructures en réduisant les risques auxquels les

investisseurs privés doivent faire face, en particulier en matière de politiques et de réglementations ;

- Édifier des bases de compétences adéquates en technologie et en ingénierie pour installer, exploiter et entretenir en Afrique des réseaux d'infrastructures "en dur".

106. Actions

- Avec l'assistance des institutions spécialisées dans chaque secteur, mettre en place des cadres politiques et législatifs pour encourager la concurrence. Dans le même temps, créer de nouveaux cadres de réglementation et consolider la capacité de formation de personnes responsables de la réglementation afin de promouvoir l'harmonisation des politiques et des réglementations pour faciliter les connexions transfrontalières et l'élargissement du marché;
- Accroître les investissements consacrés aux infrastructures, en particulier pour leur rénovation, et améliorer les pratiques d'entretien qui assureront la viabilité des réseaux d'infrastructures ;
- Commencer à développer des institutions de formation et des réseaux pour encourager la formation de techniciens et d'ingénieurs de haut niveau dans les secteurs des infrastructures ;
- Promouvoir la participation des communautés et des utilisateurs à la construction, l'entretien et la gestion des infrastructures, en particulier dans les régions urbaines et rurales pauvres, en collaboration avec les Initiatives de gouvernance du *Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique* ;
- Collaborer avec la Banque africaine de développement et d'autres institutions africaines de financement du développement pour mobiliser un financement durable, en particulier au moyen de processus multilatéraux et des institutions et gouvernements donateurs, afin d'obtenir des dons et des fonds consentis à des conditions de faveur, pour atténuer les risques à moyen terme ;
- Promouvoir des partenariats entre les secteurs public et privé qui serviront de véhicule pour attirer les investisseurs privés et concentrer le financement public sur les besoins urgents des pauvres, en consolidant les capacités de mise en œuvre et de contrôle des accords de ce type.
- Outre ces aspects communs, les stratégies suivantes sont spécifiques à chaque secteur pour les différents types d'infrastructures.

ii) **Comblent le fossé numérique : consacrer des investissements aux technologies de l'information et de la communication**

107. Les technologies de l'information et de la communication, fondées sur la convergence de l'informatique, des télécommunications et des médias traditionnels, sont cruciales pour l'économie de l'avenir qui repose sur l'accumulation des savoirs. Le progrès rapide des technologies et la

diminution progressive de leurs coûts offrent à l'Afrique de nouvelles possibilités d'accélérer sa croissance et son développement économiques. L'objectif de réalisation d'un marché commun et d'une Union africaine pourrait énormément bénéficier de la révolution informatique. Le recours aux technologies modernes de l'information et de la communication ne favoriserait pas seulement le commerce entre les pays de la région mais accélérerait aussi l'intégration de l'Afrique à l'économie mondiale.

108. Une utilisation intensive de ces technologies pourrait rapporter au continent des avantages comparés sans précédent :
- Elles seraient propices à la démocratisation et à la bonne gouvernance ;
 - Elles faciliteraient l'intégration de l'Afrique dans la nouvelle société de l'information où sa diversité culturelle serait un avantage ;
 - Elles seraient un instrument utile pour toute une gamme d'applications, que ce soit la télédétection ou le télé-enseignement, la planification de l'agriculture ou des infrastructures ;
 - Elles permettraient de tirer meilleur parti des complémentarités existantes pour la prestation de services de formation qui permettrait d'obtenir une masse critique de personnels professionnels ;
 - Elles permettraient, dans le secteur de la recherche, de mettre en place des programmes africains et des programmes d'échanges en technologie pour répondre aux besoins spécifiques du continent, en particulier dans la lutte contre l'analphabétisme ;
 - Elles pourraient servir à identifier des possibilités d'échanges commerciaux, d'investissements et de financement puis à en tirer parti ;
 - Elles pourraient être utilisées pour offrir des programmes régionaux de télé-enseignement et d'éducation sanitaire à distance afin d'améliorer la situation des secteurs de l'éducation et de la santé ;
 - Elles contribueraient, pour la gestion des conflits et la lutte contre les pandémies, à organiser des mécanismes efficaces d'alerte rapide puisqu'elles offrent un instrument de suivi constant des points chauds.
109. Les infrastructures de l'information et de la communication de l'Afrique sont insuffisantes, de même que les cadres politiques et réglementaires et les ressources humaines requises dans ce domaine. De ce fait, l'accès à des services abordables en fait de téléphone, de radio-télédiffusion, d'ordinateurs et de l'Internet est inadéquat. La densité de lignes téléphoniques y reste inférieure à une ligne pour 100 personnes. Les coûts des services sont élevés puisqu'une connexion coûte en moyenne en Afrique 20 pour cent du PIB par habitant par rapport à une moyenne mondiale de 9 pour cent et à 1 pour cent dans les pays à revenus élevés. L'Afrique n'a pas encore pu tirer parti de l'outil que constitue informatique et télématique pour améliorer les conditions de vie des populations et créer de nouvelles possibilités d'affaires. Les liaisons entre les pays du continent et avec les marchés mondiaux en souffrent. Quoique de nombreux pays d'Afrique aient engagé des

réformes politiques dans ce domaine, ni la pénétration des services, ni leur qualité ni leurs tarifs ne se sont encore améliorés.

110. Objectifs

- Doubler la densité des lignes téléphoniques pour parvenir à deux lignes pour 100 personnes d'ici l'an 2005, avec un niveau d'accès adéquat pour les ménages ;
- Diminuer le coût et améliorer la fiabilité des services ;
- Préparer tous les pays d'Afrique à utiliser les communications électroniques ;
- Constituer une pépinière de jeunes et d'étudiants compétents dans le domaine de l'informatique et de la télématique pour en tirer des ingénieurs stagiaires en informatique et télématique, des programmeurs et des créateurs de logiciels ;
- Mettre au point des logiciels à contenu local fondés en particulier sur l'héritage culturel de l'Afrique

111. Actions

- Collaborer avec les institutions régionales comme l'Union africaine des télécommunications (UAT) et Africa Connection pour concevoir une politique et une législation modèle pour la réforme des télécommunications, ainsi que des protocoles et des références permettant d'évaluer la préparation à l'utilisation des communications électroniques ;
- Collaborer avec les institutions régionales pour consolider les capacités de réglementation ;
- Mettre sur pied un réseau d'institutions de formation et de recherche pour consolider la base de compétences de haut niveau ;
- Promouvoir et accélérer les projets existants visant à connecter les écoles et les clubs de jeunes ;
- Collaborer avec les institutions de financement du développement en Afrique, les initiatives multilatérales (Dot Force du G8, Équipe spéciale des Nations Unies) et les bailleurs de fonds bilatéraux pour mettre sur pied des mécanismes financiers visant à atténuer et à réduire les risques dans ce secteur.

iii) Énergie

112. Objectifs

- L'énergie joue un rôle crucial dans le processus du développement, d'abord en tant que nécessité pour les foyers mais surtout comme facteur de production dont le coût affecte directement le prix des autres biens et services et la compétitivité des entreprises. Vu la répartition inégale des ressources énergétiques de par le continent, on recommande que la recherche de sources abondantes d'énergie à bon marché mette l'accent sur la rationalisation de la distribution

territoriale des ressources existantes, mais mal distribuées. L'Afrique devrait aussi s'efforcer d'exploiter ses abondantes ressources en énergie solaire. Il faudra :

- Accroître l'accès à un approvisionnement commercial en énergie, fiable et abordable, de 10 à 35 pour cent de la population d'Afrique en 20 ans ;
- Améliorer la fiabilité et réduire le coût de l'approvisionnement en énergie pour les activités de production afin de permettre une croissance économique de 6 pour cent par an ;
- Renverser la tendance de dégradation de l'environnement associée à l'utilisation des combustibles traditionnels dans les régions rurales ;
- Exploiter le potentiel hydroélectrique des bassins fluviaux d'Afrique ;
- Intégrer les réseaux de transport d'énergie électrique et les gazoducs pour faciliter les flux transfrontaliers d'énergie ;
- Réformer et harmoniser les réglementations et la législation de continent sur le pétrole.

113. Actions

- Établir un Forum africain pour la réglementation des entreprises d'utilité publique et des associations régionales de réglementation ;
- Mettre sur pied une équipe spéciale qui aura pour tâche de recommander des priorités et des stratégies de mise en œuvre pour les projets régionaux, y compris la génération d'énergie hydroélectrique, les réseaux de transport d'énergie électrique et les gazoducs ;
- Mettre sur pied une équipe spéciale pour accélérer le développement de l'approvisionnement en énergie pour les logements des groupes sociaux à faible revenu ;
- Élargir la portée du programme de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) pour la conservation de l'énergie de la biomasse au reste du continent.

iv) Transports

114. Objectifs

- Réduire les délais de la circulation transfrontalière des personnes, des biens et des services ;
- Réduire l'attente et les temps morts dans les ports ;
- Promouvoir l'activité économique et le commerce transfrontalier des marchandises sur la base de meilleurs liens de transport terrestre ;
- Accroître les liaisons de transport aérien des passagers et du fret entre les sous-régions d'Afrique

115. Actions

- Mettre sur pied des équipes spéciales dans le domaine des douanes et de l'immigration afin d'harmoniser les passages de frontières et les procédures de délivrance des visas ;
- Mettre en place et favoriser des partenariats entre les secteurs public et privé pour l'octroi de concessions pour la construction, l'aménagement et l'entretien des ports, des réseaux routiers, des réseaux ferroviaires et de transport maritime ;
- Promouvoir l'harmonisation des normes et des réglementations selon les modes de transport et l'utilisation accrue de services de transport multimodal ;
- Collaborer avec les organisations régionales pour mettre en place des couloirs de développement du transport ;
- Promouvoir des partenariats entre les secteurs public et privé et une rationalisation de l'industrie des transports aériens ainsi que la consolidation des capacités de contrôle du trafic aérien.

v) Eau et assainissement

116. Objectifs

- Assurer un accès durable à un approvisionnement en eau pure et potable et à un assainissement adéquats, particulièrement pour les pauvres ;
- Planifier et gérer les ressources en eau pour en faire la base de la coopération et du développement au niveau national et régional ;
- Examiner systématiquement et préserver les écosystèmes, la diversité biologique et la faune ;
- Assurer la coopération sur les fleuves que se partagent plusieurs États membres ;
- Aborder la menace du changement climatique de façon efficace ;
- Accroître l'agriculture irriguée et pluviale pour améliorer la production et la sécurité alimentaire

117. Actions

- Accélérer les travaux des projets sur les ressources en eau à objectifs multiples, comme par exemple l'étude du Secrétariat de la SADC de l'exploitation du fleuve Congo et l'Initiative du Bassin du Nil ;
- Mettre sur pied une équipe spéciale pour planifier les effets néfastes de l'impact du changement climatique sur l'Afrique ;
- S'associer à l'Initiative mondiale pour l'assainissement de l'environnement afin de promouvoir des méthodes et des projets sanitaires d'élimination des déchets ;
- Appuyer le programme Habitat des Nations Unies sur la conservation des ressources en eau dans les villes africaines.

Initiative de mise en valeur des ressources humaines, notamment grâce au retour des

cerveaux enfuis

i) Réduction de la pauvreté

118. Objectifs

- Fournir un leadership déterminé en accordant la priorité à la réduction de la pauvreté dans toutes les composantes du *Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique* et dans les politiques macro-économiques et sectorielles des gouvernements nationaux ;
- Mettre particulièrement l'accent sur la réduction de la pauvreté chez les femmes ;
- Assurer une responsabilisation des pauvres dans les stratégies de réduction de la pauvreté ;
- Appuyer les initiatives visant à combattre la pauvreté au niveau multilatéral, comme le Cadre global pour le développement de la Banque mondiale et le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté liée à l'Initiative d'allégement de la dette pour les pays pauvres très endettés (PPTE).

119. Actions

- Exiger que les programmes nationaux préparés pour les initiatives dans le cadre du présent programme d'action évaluent la situation avant leur mise en œuvre et mesurent leur impact sur la réduction de la pauvreté ;
- Travailler avec la Banque mondiale, le FMI et les institutions des Nations Unies pour accélérer la mise en œuvre et l'adoption du Cadre global de développement, de la Stratégie pour la réduction de la pauvreté et des initiatives apparentées ;
- Mettre sur pied une équipe spéciale sur la question de l'égalité des sexes pour assurer que les stratégies de réduction de la pauvreté du *Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique* abordent les problèmes spécifiques aux femmes pauvres ;
- Mettre sur pied une équipe spéciale afin d'accélérer l'adoption de processus décentralisés de participation pour la construction des infrastructures et la prestation des services sociaux

ii) Comblent les disparités en matière d'éducation

120. Objectifs

- Collaborer avec les bailleurs de fonds et les institutions multilatérales pour assurer que l'objectif international du développement, visant à parvenir à une éducation primaire universelle d'ici l'an 2015, soit réalisé ;

- S'efforcer d'améliorer l'élaboration et la réforme des programmes, la qualité de l'enseignement et l'accès aux technologies de l'information et de la communication ;
- Élargir l'accès à l'enseignement secondaire et améliorer la pertinence de celui-ci par rapport au développement de l'Afrique ;
- Favoriser la mise en place de réseaux d'établissements spécialisés de recherche et d'enseignement supérieur.

121. Actions

- Examiner les initiatives actuelles conjointement avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et les autres principaux bailleurs de fonds ;
- Examiner les niveaux des dépenses effectuées dans le domaine de l'éducation par les pays d'Afrique et prendre l'initiative d'un processus de mise au point de normes relatives aux dépenses gouvernementales dans le domaine de l'éducation ;
- Mettre sur pied une équipe spéciale pour accélérer l'introduction des technologies de l'information et de la communication dans les écoles primaires ;
- Mettre sur pied une équipe spéciale pour examiner les capacités de recherche dont le continent a besoin dans chaque région et présenter des propositions à ce sujet.

122. Les principaux problèmes qui se posent à l'éducation en Afrique proviennent de l'insuffisance des installations et des systèmes de formation de la vaste majorité des Africains. Ceux d'entre eux qui ont eu la possibilité de fréquenter des établissements d'enseignement ailleurs ont démontré qu'ils étaient capables de réussir.

123. Le plan soutient la consolidation immédiate des établissements d'enseignement supérieur dans toute l'Afrique, en créant suivant les besoins des universités spécialisées avec des enseignants africains. Il faut aussi insister sur la nécessité de mettre en place et de consolider des instituts technologiques.

iii) Retour des cerveaux en fuite

124. Objectifs

- Renverser la tendance à la fuite des cerveaux pour que l'Afrique bénéficie d'un «regain de matière grise» ;
- Doter l'Afrique des capacités humaines indispensables au développement du continent et en assurer le maintien ;

- Concevoir des stratégies d'exploitation des savoirs scientifiques et techniques et des qualifications des Africains de la diaspora en faveur du développement de l'Afrique.

125. Actions

- Créer en Afrique une conjoncture politique et socio-économique qui mette un frein à la fuite des cerveaux tout en permettant d'attirer les investissements indispensables ;
- Réunir des données fiables sur les cerveaux enfuis, d'une part pour déterminer l'ampleur du problème et d'autre part pour favoriser l'établissement de réseaux de collaboration entre les experts des pays d'Afrique et ceux de la diaspora ;
- Mettre en place des réseaux scientifiques et techniques propices au rapatriement des savoirs dans les pays d'origine et assurer la coopération entre les experts du continent et ceux qui en sont partis ;
- Faire en sorte d'utiliser l'expertise des Africains résidant dans les pays développés pour exécuter certains des projets envisagés dans le cadre du *Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique*.

iv) Santé

126. Objectifs

- Renforcer les programmes de lutte contre les maladies transmissibles afin qu'ils soient à la hauteur de la tâche d'alléger le fardeau des maladies ;
- Disposer d'un système de soins de santé solide qui réponde aux besoins et qui appuie efficacement la lutte contre les maladies ;
- Assurer l'appui nécessaire au développement durable d'un système efficace de soins de santé ;
- Habilitier les peuples d'Afrique à agir pour améliorer leur propre santé et assurer l'éducation sanitaire en Afrique ;
- Réussir à avoir un impact sur le fardeau de maladies qui pèse sur les personnes les plus pauvres en Afrique ;
- Encourager les médecins à collaborer avec les experts en thérapeutiques traditionnelles.

127. Actions

- Renforcer la participation de l'Afrique aux processus visant l'obtention de médicaments à des prix abordables, notamment ceux auxquels sont engagées les compagnies pharmaceutiques internationales et la société civile internationale et examiner les possibilités d'utiliser d'autres systèmes d'approvisionnement pour les médicaments et les fournitures essentiels ;
- Mobiliser les ressources requises pour intervenir de façon efficace contre les maladies et

mettre en place de solides systèmes sanitaires :

- Mener campagne en faveur d'un appui financier international accru pour lutter contre le VIH/SIDA et les autres maladies transmissibles ;
- Collaborer avec d'autres organisations internationales comme l'OMS et des bailleurs de fonds afin d'assurer que l'appui au continent soit accru pour atteindre au moins 10 milliards de dollars E-U par an ;
- Encourager les pays africains à donner la priorité aux soins de santé dans leurs propres budgets et à accroître progressivement ces budgets pour parvenir à un niveau déterminé d'un commun accord ;
- Mobiliser conjointement des ressources pour consolider les capacités afin de permettre à tous les pays d'Afrique d'améliorer l'infrastructure et la gestion des soins de santé

128. L'Afrique est le domaine privilégié de graves maladies endémiques. Bactéries et parasites, portés par des insectes, des personnes en déplacement et autres vecteurs, y prospèrent, notamment grâce à la faiblesse des politiques écologiques et aux mauvaises conditions de vie des populations. Un des principaux obstacles aux efforts de développement en Afrique est la lourde incidence des maladies transmissibles, en particulier le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme. À moins que l'on ne mette un frein à ces épidémies pour ultérieurement les éradiquer, il restera impossible de véritablement mettre en valeur les ressources humaines du continent.

129. Dans le domaine de la santé, l'Afrique soutient fort mal la comparaison avec le reste de la communauté internationale. En 1997, les taux de mortalités des enfants et des adolescents y étaient respectivement de 105 et 169 pour mille par rapport à 6 et 7 pour mille dans les pays développés. L'espérance de vie y est de 48,9 ans par rapport à 77,7 dans les pays développés. Il n'y a que 16 médecins pour 100 000 habitants par rapport à 253 dans les pays industrialisés. La pauvreté, que reflète le très faible niveau de revenus par habitant, est une des principaux facteurs empêchant les populations de surmonter leurs problèmes de santé.

130. La nutrition affecte aussi la situation sanitaire. La consommation quotidienne moyenne de calorie va de 2384 dans les pays à faibles revenus à 2846 dans les pays à revenus moyens et 3390 dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

131. La santé, que l'OMS définit comme étant un état de bien-être physique et mental total, contribue à l'augmentation de la productivité et par conséquent à la croissance économique. Les effets les plus évidents de l'amélioration de la santé de la force de travail sont la diminution des journées de travail perdues pour cause de maladie, le relèvement de la productivité et la possibilité d'avoir des emplois mieux payés. En fin du compte, améliorer la santé et la nutrition contribue directement à relever le bien-être des populations, à arrêter la propagation des maladies, à diminuer les taux de mortalité infantile, à prolonger l'espérance de vie et à améliorer les capacités d'étude des jeunes scolarisés. On peut donc nettement établir le lien entre l'amélioration de la situation sanitaire et la

lutte contre la pauvreté.

Agriculture

132. La majeure partie des populations d'Afrique vit dans les régions rurales. Néanmoins, les systèmes agraires sont généralement faibles et improductifs. Comme ils sont associés à des handicaps extérieurs tels que l'incertitude climatique, les distorsions des politiques économiques et l'instabilité des prix des produits primaires sur les marchés internationaux, ces systèmes ont entravé l'approvisionnement agricole et l'accroissement des revenus dans les régions rurales, ce qui a conduit à la pauvreté.
133. Pour assurer de toute urgence la sécurité alimentaire dans les pays d'Afrique il faut résoudre le problème de l'insuffisance des systèmes agricoles afin d'accroître la production alimentaire et d'améliorer les niveaux nutritionnels.
134. L'amélioration de la performance agricole est une condition préalable au développement économique du continent. L'accroissement du pouvoir d'achat des populations rurales qui en résultera conduira également à une augmentation réelle de la demande de produits industriels africains. La dynamique induite constituerait une source significative de croissance économique.
135. L'accroissement de la productivité agricole repose sur l'élimination d'un certain nombre de contraintes structurelles qui affectent le secteur. Une contrainte-clé est l'incertitude climatique, qui augmente le facteur de risque auquel une agriculture intensive, fondée sur l'afflux significatif d'investissements privés, doit faire face. En conséquence, les gouvernements doivent appuyer la mise en place d'infrastructures d'irrigation et mettre en valeur des terres arables lorsque les entreprises privées y rechignent. L'amélioration des infrastructures rurales (routes, électrification des zones rurales, etc.) est également essentielle.
136. L'environnement institutionnel de l'agriculture a aussi un effet significatif sur la productivité et la performance de ce secteur. Un appui institutionnel sous forme de centres et d'instituts de recherche, la fourniture de services de vulgarisation et d'appui ainsi que des foires commerciales agricoles stimuleront la production d'excédents commercialisables. Le cadre des réglementations relatives à l'agriculture doit également être pris en considération, notamment en encourageant les dirigeants des communautés locales dans les régions rurales et en assurant la participation de ces communautés à la formulation des politiques et à la prestation des services.
137. Les bailleurs de fonds bilatéraux et les institutions multilatérales n'accordent que peu d'attention au secteur agricole et au développement des zones rurales, où vivent 70 pour cent des pauvres d'Afrique. Dans le portefeuille de prêts de la Banque mondiale, par exemple, les crédits destinés à l'agriculture s'élevaient à 39 pour cent en 1978 mais étaient tombés à 12 pour cent en 1996 et à

7 pour cent en l'an 2000. La communauté des bailleurs de fonds dans son ensemble doit renverser cette tendance négative.

Initiative pour l'environnement

138. L'on sait qu'un environnement sain et productif est une condition préalable indispensable à la réussite du *Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique*. L'on sait aussi que tous les aspects indispensables à l'entretien de cette base écologique sont nombreux et complexes et qu'il faudra une combinaison systématique d'initiatives pour mettre au point un programme cohérent de protection de l'environnement. Il faudra faire des choix et établir l'ordre de priorités des premières interventions.
139. L'on sait de plus que l'objectif qui doit être au cœur de l'initiative en matière d'environnement doit être de lutter contre la pauvreté et de contribuer au développement socio-économique de l'Afrique. L'expérience a montré que nombre de mesures prises pour protéger l'environnement peuvent beaucoup contribuer à créer des emplois, à responsabiliser les populations et à leur offrir cohésion sociale et dignité tout en combattant la pauvreté.
140. Il convient de mentionner aussi que l'Afrique va accueillir le Sommet mondial sur le développement durable en septembre 2002. La gestion de l'environnement est à la base de toute une gamme de sujets que le sommet examinera et nous pensons que cela relève particulièrement le statut des délibérations en matière d'environnement dans le cadre du *Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique*.
141. L'on visera dans ce cadre huit interventions prioritaires :
- Lutter contre la désertification. L'on envisage des interventions initiales de remise en état des terres dégradées visant les facteurs qui en ont provoqué la dégradation. Nombre de ces activités seront à forte intensité de travail, à savoir des programmes de travaux publics qui contribueront à répondre aux besoins de développement social du continent. Ces premières interventions serviront de modèles de pratiques exemplaires pour les interventions futures dans ce domaine ;
 - Protection des zones humides. Il s'agira de multiplier des interventions modèles africaines de protection des zones humides où les investissements du secteur privé rapportent des bénéfices socio-écologiques offrent ;
 - Espèces exotiques envahissantes. Il faudra établir des partenariats pour empêcher l'implantation d'espèces exotiques envahissantes ou lutter contre elles. Ces partenariats seront indispensables tant pour assurer l'intégrité des écosystèmes naturels que pour protéger l'économie. D'importantes initiatives à forte intensité de travail pourront être envisagées.
 - Gestion des côtes. Pour protéger les ressources côtières et en assurer la meilleure

exploitation possible, l'on suggère encore une fois des interventions modèles qui pourront être suivies d'un programme plus vaste.

- Réchauffement planétaire. L'accent sera mis tout d'abord sur le suivi et la réglementation, de l'impact des changements climatiques en même temps que des contributions qui y sont apportées. Des mesures à forte intensité de travail sont indispensables pour une lutte intégrée contre les incendies
- Zones transfrontières de protection de l'environnement. Il s'agirait de tirer parti des initiatives naissantes de partenariats entre les pays pour protéger l'environnement, favoriser le tourisme et par conséquent créer des emplois.
- Gouvernance écologique. Il s'agit de répondre aux besoins en termes d'institutions, de législations, de planification, de formation et de renforcement des capacités indispensables à la réalisation de toutes les actions susmentionnées.
- Financement. Il faudra assurer au travail de financement un cadre soigneusement structuré et équitable.

142. L'Initiative pour l'environnement offre le net avantage de regrouper de nombreuses initiatives qui peuvent être engagées dans des délais relativement courts et dont le rendement par rapport aux investissements est exceptionnel en termes de création d'une base socio-écologique permettant au *Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique* de prospérer.

Culture

143. La culture fait partie intégrante des efforts de développement du continent. C'est pourquoi il est indispensable de protéger et d'utiliser correctement le savoir autochtone qui représente une dimension importante de la culture du continent et d'en faire bénéficier toute l'humanité. Le *Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique* consacrera une attention toute particulière à la protection et au développement du savoir traditionnel. C'est-à-dire aux œuvres littéraires et artistiques nourries de tradition comme aux travaux scientifiques, performances, inventions, découvertes, conceptions, marques, appellations et symboles, informations encore non divulguées et toutes autres innovations et créations fondées sur la tradition et des activités intellectuelles dans les domaines industriels, scientifiques, littéraires ou artistiques. Ce concept englobe aussi le patrimoine génétique et les connaissances médicales traditionnelles qui y sont associées.
144. Les dirigeants du *Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique* prendront d'urgence des mesures pour faire en sorte que le savoir autochtone de l'Afrique soit protégé par des législations appropriées. Ils favoriseront aussi sa protection au niveau international en travaillant pour ce faire en étroite collaboration avec l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI).

Tribunes sur les sciences et les technologies

145. Objectifs

- Promouvoir une coopération et une amélioration des connexions transfrontalières en utilisant les connaissances dont disposent les centres d'excellence existants dans tout le continent ;
- Développer et adapter la capacité de collecte et d'analyse de l'information pour appuyer les activités de production et les exportations de l'Afrique ;
- Générer une masse critique de compétences technologiques dans des domaines ciblés qui présentent un potentiel de croissance élevé, en particulier la biotechnologie et les sciences de la Terre ;
- Assimiler et adapter les technologies existantes pour diversifier la production des industries manufacturières.

146. Actions

- Établir une coopération régionale pour la mise au point et la diffusion de normes pour les produits, ainsi que pour les systèmes d'information géographique (SIG) ;
- Mettre en place des réseaux entre les centres d'excellence existants, en particulier au moyen de l'Internet, d'échanges de personnel et de programmes de formation transfrontaliers et fournir une assistance aux scientifiques et aux chercheurs africains réfugiés ;
- Collaborer avec l'UNESCO et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ainsi que d'autres organisations internationales pour exploiter la biotechnologie afin de développer le potentiel commercial de la riche diversité biologique et de la base de connaissances autochtones de l'Afrique, en améliorant la productivité agricole et en développant la production pharmaceutique ;
- Développer la recherche dans le domaine des sciences de la Terre pour accroître l'exploitation des richesses en minerais de l'Afrique ;
- Mettre en place et développer une base de compétences dans le domaine des techniques de fabrication des produits et du contrôle de la qualité pour appuyer la diversification des industries de transformation.

C. MOBILISATION DE RESSOURCES

Initiative en faveur des flux de capitaux

147. Pour réaliser la croissance annuelle d'environ 7 pour cent par an envisagée dans les objectifs internationaux de développement et surtout pour diminuer de moitié l'incidence de la pauvreté en Afrique d'ici l'an 2015, le continent a besoin de combler un déficit annuel de 12 pour cent de son PIB, soit 64 milliards de dollars E.-U. Il faudra pour ce faire augmenter l'épargne domestique et

améliorer la perception des recettes fiscales. Cependant, la majeure partie de ces ressources devra être obtenue de l'extérieur du continent. Selon le *Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique*, ce sont avant tout la réduction de la dette et l'APD qui devraient apporter les ressources extérieures requises à court et moyen terme, tandis que les apports de capitaux privés doivent être envisagés plutôt à long terme. Un principe fondamental de l'Initiative en faveur des flux de capitaux est que l'augmentation des apports de capitaux est inséparable de l'amélioration de la gouvernance. C'est pourquoi la participation aux initiatives en matière de gouvernance économique et politique est une condition préalable indispensable à la participation à l'initiative relative aux flux de capitaux.

i) Mieux mobiliser l'épargne domestique

148. Pour relever la croissance et réduire plus efficacement la pauvreté, l'Afrique a besoin de mobiliser des ressources supplémentaires. Les ressources des pays proviennent de l'épargne domestique des entreprises et des ménages qui devrait être nettement augmentée. Il faudrait aussi accroître les recettes fiscales pour augmenter les fonds publics tout en rationalisant les dépenses de l'État. Les pays d'Afrique perdent une importante partie de l'épargne locale du fait de la fuite des capitaux. Cette tendance qui ne pourra être renversée que si les ressortissants pensent qu'ils ont intérêt à conserver leurs richesses en Afrique. C'est pourquoi il faut aussi d'urgence créer des conditions favorables aux investissements du secteur privé, local et étranger. Par ailleurs, d'autres ressources pourraient être mobilisées en Afrique tout en demandant aux pays développés de consacrer des bons de leur trésor au financement du plan. Ils n'engageraient pas ainsi directement leurs avoirs liquides. L'on suggère aussi la création de Droits de tirage spéciaux pour l'Afrique.

ii) Allègement de la dette

149. Il s'agit pour le *Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique* d'obtenir un allègement de la dette qui aille au-delà des niveaux actuels (fondés sur le concept de «viabilité» de la dette) lesquels imposent encore des paiements au titre du service de la dette qui contribuent pour beaucoup au déficit. À long terme, l'objectif du *Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique* est de lier l'allègement de la dette aux résultats mesurés des activités de réduction de la pauvreté. En attendant, les plafonds du service de la dette devraient être fixés au prorata des recettes budgétaires, avec des plafonds différents pour les pays de l'Association internationale de développement (IDA) et les autres. Pour obtenir le maximum d'engagements à des conditions de faveur – allègement de la dette plus APD – dont l'Afrique a besoin, les dirigeants du *Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique* négocieront avec les gouvernements créanciers. Les pays devraient s'adresser aux mécanismes existants d'allègement de la dette – PPTE et Club de Paris - avant d'essayer d'obtenir de l'aide par le biais du *Nouveau Partenariat*. L'Initiative au sujet de la dette exigera des pays d'adopter des stratégies convenues de réduction de la pauvreté, des stratégies au sujet de la dette, ainsi que leur participation à

l'Initiative en matière de saine gestion économique, afin que ces pays soient en mesure d'absorber ces ressources supplémentaires. En plus d'essayer d'alléger plus encore la dette au moyen de la stratégie transitoire susdite, les dirigeants du *Nouveau partenariat* mettront en place un forum qui permette aux pays d'Afrique d'avoir des échanges d'expériences et de se mobiliser pour améliorer les stratégies d'allègement de la dette

150. Actions

- Les Chefs d'État *Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique* vont essayer de négocier avec la communauté internationale un accord pour obtenir un allègement plus important de la dette en faveur des pays participant au *Partenariat*, sur la base des principes illustrés plus haut.
- Les dirigeants du *Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique* vont mettre en place un forum où les pays d'Afrique pourront procéder à des échanges d'expérience et se mobiliser pour améliorer les stratégies d'allègement de la dette. Ils y auront des échanges de vue sur la révision et l'amélioration du processus de PPTE.

iii) Transformer l'APD

151. Il s'agit pour le *Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique* d'obtenir une augmentation des apports d'APD à moyen terme et d'en transformer le système d'acheminement afin que ces ressources puissent être utilisées de manière plus efficace par les pays d'Afrique qui en bénéficient. L'Initiative africaine créera un Forum sur l'APD où les pays d'Afrique pourront mettre au point une prise de position commune sur la transformation de l'APD, avoir des pourparlers avec le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE et d'autres bailleurs de fonds pour rédiger une charte qui serve de base au partenariat pour le développement. Aux termes de cette charte, la participation à l'Initiative en faveur d'une saine gestion économique sera une condition préalable pour améliorer la capacité des pays d'Afrique à tirer parti de l'augmentation des apports d'APD ; la charte proposera un mécanisme complémentaire indépendant d'évaluation, chargé d'assurer le suivi de la performance des bailleurs de fonds. L'Initiative africaine appuiera la mise en place d'un Groupe d'étude sur le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DRSP) qui travaillera de concert avec la Banque mondiale et le FMI au sujet de ce processus.

152. Actions

- Créer, en contrepartie au CAD de l'OCDE, un Forum de l'APD qui permette aux pays d'Afrique de mettre au point une prise de position commune sur la transformation de l'APD ;

- Par le biais du Forum sur l'APD, négocier avec les institutions donatrices l'institution d'une charte du partenariat pour le développement dans laquelle seraient inscrits tous les principes décrits plus haut ;
- Appuyer les efforts de la CEA pour la mise en place d'un Groupe d'étude sur le DRSP.
- Mettre en place un mécanisme indépendant chargé d'évaluer les performances des bailleurs de fonds et des pays bénéficiaires.

iv) Apports de capitaux privés

153. Il s'agit ici pour le *Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique* d'augmenter les apports de capitaux privés venant de l'extérieur de l'Afrique, pour en faire à long terme un moyen durable essentiel de combler les déficits.

154. La première des priorités sera de s'attaquer à la perception de l'Afrique par les investisseurs comme étant le continent à «haut risque» du fait de l'insécurité des droits de propriété et des insuffisances des réglementations et des marchés. Plusieurs éléments du *Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique* vont contribuer à diminuer ces risques progressivement, notamment les initiatives relatives au maintien de la paix et de la sécurité, à la bonne gouvernance politique et économique, à l'amélioration des infrastructures et à la réduction de la pauvreté. Parmi les mécanismes transitoires destinés à minimiser les risques devraient figurer des plans de garantie des crédits et de solides cadres réglementaires et législatifs. La priorité suivante sera de mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités en partenariat public/privé par le truchement de la Banque africaine de développement et des autres institutions régionales de développement, afin d'aider les pouvoirs publics, aux niveaux local et national, à structurer et réglementer les transactions concernant les infrastructures et les services sociaux. La troisième priorité sera de promouvoir l'amélioration des marchés financiers domestiques, leur harmonisation et leur intégration par-delà les frontières, grâce à une Équipe de travail chargée de l'intégration des marchés financiers qui commencera par mettre l'accent sur la législation et la réglementation des régimes financiers.

155. Actions

- Mettre en place une équipe de travail chargée de l'audit des législations et réglementations portant sur les investissements afin d'en réduire les risques et d'en assurer l'harmonisation en Afrique ;
- Effectuer une étude d'évaluation des besoins et de faisabilité à propos des instruments financiers en vue de minimiser les risques associés à la conduite des affaires en Afrique ;
- Engager une initiative pour améliorer les capacités des pays de mettre en place des partenariats entre secteur privé et pouvoirs publics ;
- Créer une Équipe de travail sur l'intégration des marchés financiers qui permettra d'accélérer

ladite intégration en mettant en place des cadres législatifs et réglementaires compétitifs sur le plan international et en créant une plate-forme unique pour les affaires en Afrique ;

- Il va néanmoins être aussi important, en particulier à court et moyen termes, d'obtenir des ressources supplémentaires en APD et la réduction de la dette. Plus d'APD serait nécessaire pour permettre aux pays les moins avancés d'atteindre les objectifs internationaux de développement, en particulier en matière d'enseignement primaire, de santé et d'éradication de la pauvreté. Réduire plus encore la dette est aussi crucial. L'Initiative améliorée pour alléger l'endettement des pays pauvres très endettés (PPTE) impose encore à de nombreux pays en bénéficiant un très lourd fardeau d'endettement, d'où la nécessité de consacrer plus de ressources à la réduction de la pauvreté. De plus, certains pays qui ne bénéficient pas de cette Initiative auraient besoin que leur dette soit réduite pour pouvoir consacrer des ressources à la lutte contre la pauvreté.

Initiative pour l'accès aux marchés

i) Diversification de la production

156. Les économies africaines sont vulnérables parce qu'elles dépendent de produits primaires et de secteurs fondés sur les ressources et que leurs exportations sont peu nombreuses. Il faudrait d'urgence diversifier la production et cela devrait logiquement se faire pour commencer à partir de l'exploitation des ressources naturelles du continent. Il faut augmenter la valeur ajoutée dans les agro-industries et dans l'enrichissement des minerais et développer plus avant la production de biens d'équipement, grâce à une stratégie de diversification économique fondée sur des liaisons intersectorielles. Il faut appuyer les entreprises privées, aussi bien les micro-entreprises du secteur informel que les petites et moyennes manufactures, principaux moteurs de croissance et de développement. Les pouvoirs publics doivent supprimer les obstacles aux affaires et encourager les talents créatifs des entrepreneurs africains.

ii) Agriculture

157. Objectifs

- Améliorer la productivité de l'agriculture en accordant une attention particulière aux petits exploitants et aux agricultrices ;
- Assurer la sécurité alimentaire pour tous et accroître l'accès des pauvres à une alimentation et à une nutrition adéquates ;
- Promouvoir des mesures pour lutter contre la dégradation des ressources naturelles et encourager des méthodes de production qui soient écologiquement durables ;
- Intégrer les pauvres ruraux à l'économie de marché et leur fournir un meilleur accès aux marchés à l'exportation ;

- Transformer l’Afrique en exportateur net de produits agricoles ;
- Jouer un rôle stratégique prédominant dans le domaine des sciences agricoles et du développement de la technologie.

158. Actions

Au niveau de l’Afrique :

- Relever la sécurité de l’approvisionnement en eau pour l’agriculture en mettant sur pied des dispositifs d’irrigation à petite échelle, en améliorant la gestion des ressources en eau au niveau local et en accroissant l’échange de l’information et du savoir-faire technique avec la communauté internationale ;
- Améliorer la sécurité du régime foncier, traditionnel et moderne, et promouvoir les réformes foncières nécessaires ;
- Encourager la sécurité alimentaire au niveau régional, sous-régional, national et au niveau des ménages en assurant et gérant l’accroissement de la production, du transport, du stockage et de la commercialisation des cultures alimentaires, de la production animale et de la pêche. Accorder, ce faisant, une attention particulière aux besoins des pauvres, et mettre sur pied des systèmes d’alerte précoce pour surveiller la sécheresse et la production agricole ;
- Améliorer les mécanismes de crédit et de financement agricole ainsi que l’accès au crédit des petits exploitants et des agricultrices ;
- Réduire la prépondérance des dépenses publiques dans les zones urbaines en Afrique en transférant des ressources des activités urbaines aux activités rurales ;

Au niveau international :

- Mettre au point de nouveaux systèmes de partenariat pour des projets agricoles particuliers de grande envergure afin de combattre la saturation des bailleurs de fonds ;
- Obtenir l’aide de pays en développement pour permettre à l’Afrique de mener et de développer ses propres infrastructures de recherche-développement dans le domaine de l’agriculture ;
- Promouvoir l’accès des produits alimentaires et agricoles d’Afrique et, en particulier, des produits transformés qui remplissent les normes requises sur les marchés internationaux ;
- Soutenir la création de réseaux africains avec des partenaires extérieurs dans les domaines de la technologie et du savoir-faire agricoles, des services de vulgarisation et des infrastructures rurales ;
- Appuyer les investissements dans la recherche dans les domaines des cultures à grand rendement, de la conservation et du stockage durables ;
- Fournir un appui afin de consolider les capacités nationales et régionales dans le domaine des

négociations commerciales multilatérales, y compris les réglementations sanitaires et les autres réglementations sur la commercialisation des produits agricoles.

iii) Industries extractives

159. Objectifs

- Améliorer la qualité des informations sur les ressources minières ;
- Mettre en place un cadre réglementaire favorable au développement des industries extractives ;
- Instituer des pratiques exemplaires pour assurer l'efficacité de l'extraction des ressources minières et de minerais de qualité supérieure.

160. Actions

Au niveau de l'Afrique :

- Harmoniser les politiques et réglementations pour faire respecter les niveaux minimums convenus en matière d'exploitation ;
- Harmoniser les engagements en vue de diminuer la perception de risques associés aux investissements en Afrique ;
- Harmoniser les sources d'informations sur les possibilités d'engager des affaires ;

- Favoriser la collaboration pour le partage des connaissances au sujet des ressources naturelles et les moyens d'en augmenter la valeur ajoutée ;
- Imposer des conditions d'apports en valeur ajoutée (enrichissement) aux investissements consacrés aux industries minières en Afrique ;
- Créer une École africaine des mines (qui offre enseignement, formation et qualification à tous les niveaux). Ceci pourrait se faire en assurant la collaboration entre des écoles existantes.

iv) Manufactures

161. Objectifs

- Relever la production et améliorer la compétitivité et la diversification du secteur domestique privé, en particulier dans les sous-secteurs de l'agro-industrie, des mines et des manufactures, là où s'offrent des possibilités d'exportations et de création d'emplois ;
- Créer dans les pays d'Afrique des offices nationaux des normes ;
- Harmoniser les réglementations techniques des pays d'Afrique.

162. Actions

Au niveau de l'Afrique :

- Créer de nouvelles industries ou moderniser celles qui existent dans les pays d'Afrique qui jouissent d'avantages comparatifs, notamment pour les agro-industries, la production d'énergie et les industries dépendant des ressources minières ;
- Devenir membres des organes normatifs internationaux pertinents. Une participation active de l'Afrique lui permettrait d'y mieux faire entendre sa voix et d'assurer une contribution véritable des industries africaines à la formulation des normes internationales. Cela assurerait aussi le transfert des copyrights des normes internationales aux offices nationaux des normes.
- Mettre en place des institutions nationales de métrologie pour assurer l'harmonisation avec le système international de métrologie. Ceci resterait toujours la responsabilité des pouvoirs publics.
- Faire en sorte que des laboratoires d'essais et des organismes de délivrance de certificats soient mis en place pour faire respecter les réglementations techniques nationales pertinentes. Ces institutions devraient être mises en place le plus rapidement possible là où il n'en existe pas encore.
- Mettre en place une infrastructure d'homologation, semblable à l'Organisation internationale de normalisation (ISO), qui soit acceptable sur le plan international. Une telle infrastructure pourrait être nationale dans les pays où l'industrie est suffisamment solide pour s'en charger ou bien l'on pourrait envisager des structures régionales. Il faudrait consacrer des fonds adéquats pour devenir membres des structures internationales telles que *l'International Accreditation Forum (IAF)* et *l'International Laboratory Accreditation Cooperation (ILAC)*.
- Faire assurer la reconnaissance réciproque des résultats des essais et des certificats délivrés par les principaux partenaires commerciaux de l'Afrique. En général, cela n'est possible que si l'on a mis en place des cadres normatifs, des réglementations techniques, des mesures de métrologie, d'homologation et d'agrément et que l'on peut démontrer qu'ils remplissent les critères internationaux.

Au niveau international :

- Faciliter, en créant divers mécanismes dont des associations d'hommes d'affaires, les échanges d'informations entre les entreprises d'Afrique et celles de l'extérieur du continent pour viser la mise en place de co-entreprises et d'accords de sous-traitance ;
- Aider à consolider les institutions africaines de formation en matière de développement

industriel, en particulier en favorisant l'établissement de réseaux avec des partenaires internationaux ;

- Promouvoir les transferts de technologies nouvelles et appropriées vers les pays d'Afrique ;
- Mettre au point et faire accepter des pratiques exemplaires en matière de réglementations techniques qui remplissent les critères de l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur les obstacles techniques au commerce (OTC) tout en répondant aux besoins de l'Afrique. Il se pourrait que les réglementations techniques des pays développés soient trop complexes pour de nombreux pays d'Afrique ;
- Créer des offices des normes offrant aux industries et aux pouvoirs publics les informations requises sur les normes nationales, régionales et internationales pour faciliter l'accès aux marchés. Ces centres devraient être reliés aux autres institutions semblables existantes aux niveaux national, régional et international et pourraient aussi servir de points d'information nationale pour l'Accord de l'OMC sur les OTC.
- Assurer la formulation de normes nationales et régionales appropriées en instituant des comités techniques qui représentent de façon appropriée les parties prenantes du pays et faire en sorte que ces comités soient gérés conformément aux directives de l'ISO et aux exigences de l'Accord de l'OMC sur les OTC.

v) *Tourisme*

163. Objectifs

- Repérer aux niveaux national et sous-régional les projets clés pouvant avoir d'importants effets de percolation et contribuer à promouvoir l'intégration économique interrégionale ;
- Mettre au point une stratégie régionale de marketing ;
- Créer une capacité de recherche sur le tourisme ;
- Améliorer les partenariats semblables à ceux formés dans le cadre d'organes sous-régionaux tels que l'Organisation régionale du tourisme en Afrique australe (RETOSA), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la SADC.

164. Actions

Au niveau de l'Afrique :

- Forger des relations de coopération qui permettent de tirer parti d'un partage des connaissances tout en offrant une base aux autres pays souhaitant s'engager dans des activités relevant du tourisme ;
- Offrir aux peuples d'Afrique la possibilité de participer activement à des projets durables de tourisme au niveau des communautés ;

- Donner la priorité à la sécurité et à la sûreté des consommateurs ;
- Commercialiser les produits touristiques africains, comme le tourisme d'aventure, l'écotourisme et le tourisme culturel ;
- Assurer une meilleure coordination des initiatives régionales de tourisme en Afrique pour multiplier les produits et en assurer la diversité ;
- Tirer le meilleur parti possible de la forte demande inter-régionale d'activités touristiques en concevant des campagnes de marketing spécialisées et taillées sur mesure pour les consommateurs.

vi) Services

165. Les services peuvent constituer des activités extrêmement importantes pour les pays d'Afrique, en particulier ceux qui sont bien équipés en technologies de l'information et de la communication (téléservices).

vii) Promotion du secteur privé

166. Objectifs

- Créer un environnement sain et favorable aux activités du secteur privé, en mettant surtout l'accent sur les entrepreneurs locaux ;
- Favoriser les investissements étrangers directs et les échanges commerciaux, en mettant l'accent sur les exportations ;
- Développer les micro-entreprises, les petites et moyennes entreprises, en particulier dans le secteur informel.

167. Actions

Au niveau de l'Afrique :

- Prendre des mesures pour améliorer les capacités du secteur privé dans les domaines de l'esprit d'entreprise, de la gestion et des techniques en appuyant l'acquisition de technologies, les améliorations de la production, la formation et le développement des compétences ;
- Consolider les chambres de commerce, les associations commerciales et professionnelles ainsi que leurs réseaux régionaux ;
- Organiser le dialogue entre pouvoirs publics et secteur privé pour mettre au point une vision commune de stratégie du développement économique et supprimer les obstacles au développement du secteur privé ;
- Renforcer et encourager la croissance des micro-industries, des petites et moyennes

industries, grâce à un soutien technique adéquats des institutions de service et de la société civile et améliorer leur accès à des capitaux en consolidant les programmes de microfinancement, tout particulièrement en faveur des femmes entrepreneurs.

Au niveau international :

- Promouvoir des programmes de développement de l'esprit d'entreprise pour former les cadres supérieurs des entreprises africaines ;
- Offrir une assistance technique pour contribuer à la mise en place de réglementations appropriées et à la promotion de petites et moyennes entreprises et de micro-entreprises et offrir des programmes de microfinancement au secteur privé africain.

viii) Promouvoir les exportations de l'Afrique

168. Objectifs

- Améliorer les procédures douanières et les programmes de drawback ;
- S'attaquer aux barrières qui font obstacles au commerce international en améliorant les normes ;
- Augmenter le commerce intra-régional en favorisant les contacts entre les entreprises africaines de part et d'autre des frontières ;
- Changer l'image négative de l'Afrique en apportant des solutions aux conflits et en faisant le marketing du continent ;
- Remédier aux pénuries de compétences à court terme en donnant une formation et des encouragements appropriés au niveau des entreprises.

169. Actions

Au niveau de l'Afrique :

- Promouvoir le commerce intra-africain afin que les pays d'Afrique se procurent sur le continent des importations qui provenaient jusqu'à présent du reste du monde ;
- Créer des mécanismes et institutions de marketing pour mettre au point des stratégies de commercialisation des produits africains ;
- Faire connaître les sociétés africaines d'importation et d'exportation et leurs produits, grâce à des foires-expositions ;
- Réduire les coûts des opérations et des transactions ;
- Promouvoir et améliorer les accords commerciaux régionaux, libéraliser plus avant le commerce interrégional et harmoniser les règles d'origine, les tarifs douaniers et les normes des produits ;

- Réduire les droits de douane sur les exportations.

Au niveau international :

- Négocier des mesures et accords pour faciliter l'accès des produits africains aux marchés du monde entier ;
- Encourager les investissements étrangers directs ;
- Aider à consolider les capacités du secteur privé tout en renforçant les capacités nationales et sous-régionales en matière de négociations commerciales, de mise en application des règles de l'OMC et pour identifier et exploiter les nouvelles possibilités d'échanges commerciaux issues du système commercial multilatéral.
- Les Chefs d'État doivent assurer une participation active aux échanges commerciaux mondiaux, gérés sous les auspices de l'OMC depuis 1995. Si un nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales commence, il devra tenir compte des préoccupations, besoins et intérêts du continent africain et les inscrire dans les règles futures de l'OMC.

170. Participer à l'OMC et aux négociations multilatérales engagées sous ses auspices permettra :

- d'assurer aux exportations de l'Afrique un accès aux marchés ouvert, prévisible et diversifié sur le plan géographique ;
- d'offrir une tribune où les pays en développement puissent collectivement exiger des pays développés des ajustements structurels dans les industries pour lesquelles le monde en développement dispose actuellement d'un avantage comparatif naturel ;
- de faire de la transparence et de la prévisibilité des conditions préalables indispensables à l'augmentation des investissements, ce qui permettrait d'améliorer les capacités d'offre et de multiplier les bénéfices provenant des accès existants aux marchés ;
- d'obtenir une assistance et un soutien techniques pour améliorer les capacités institutionnelles des États africains de tirer parti de l'OMC et de conduire des négociations commerciales multilatérales.

171. En plus d'un soutien d'ordre général à l'OMC, les Chefs d'État africains doivent déterminer des domaines stratégiques d'intervention et consolider, avec l'aide de la communauté internationale, la contribution du commerce au redressement du continent. Il s'agirait notamment :

- de repérer les domaines d'exportation essentiels dans lesquels l'offre est gravement entravée ;
- de diversifier la production et les exportations en particulier dans les domaines existants et potentiels dans lesquels le continent a un avantage comparatif, compte tenu de la nécessité de relever la valeur ajoutée de la production ;

- d'évaluer les possibilités de libéraliser plus avant le secteur des manufactures, vu que les marchés donnent essentiellement accès aux secteurs à faible valeur ajoutée et entravent les activités à forte valeur ajoutée dont le potentiel est le plus important pour la croissance économique ;
- de raviver l'action politique des pays d'Afrique afin d'intensifier et d'approfondir les diverses initiatives d'intégration prises dans tout le continent, ce pourquoi il faudrait envisager les possibilités suivantes : (1) un régime continental discrétionnaire de préférences commerciales pour le commerce intra-africain ; (2) l'alignement des politiques commerciales et industrielles nationales et régionales pour augmenter les possibilités d'échanges intra-régionaux indispensables à la durabilité des accords économiques régionaux.

172. Les Chefs d'État doivent agir pour : (1) obtenir et stabiliser le traitement préférentiel consenti par les principaux partenaires des pays développés (comme le Système généralisé de préférence (SGP), l'Accord de Cotonou, l'Initiative Tout sauf des armes et l'AGOA (Loi américaine sur la croissance et le commerce en Afrique) ; (2) faire en sorte que la libéralisation multilatérale future n'affecte pas les marges préférentielles offertes par ces arrangements ; (3) repérer leurs faiblesses en termes de conception et mise en application et y remédier.

ix) Suppression des barrières non tarifaires

173. Les dirigeants africains sont persuadés qu'il serait crucial d'améliorer l'accès aux marchés des pays industrialisés des produits pour lesquels l'Afrique jouit d'un avantage comparé. Malgré les nettes améliorations en fait de diminution des droits de douanes ces dernières années, il subsiste d'importantes exonérations tarifaires et des barrières non tarifaires qui constituent des obstacles majeurs. Tout progrès dans ce domaine améliorerait énormément la croissance économique et la diversification de la production et des exportations de l'Afrique. On réduirait ainsi la dépendance vis-à-vis de l'APD et les projets d'infrastructures seraient rendus plus viables du fait de l'accélération de l'activité économique.

VI. UN NOUVEAU PARTENARIAT MONDIAL

174. L'Afrique reconnaît l'injustice historique séculaire et le besoin d'y remédier. Cependant, le partenariat enjoint que des efforts combinés améliorent la qualité de la vie des peuples d'Afrique aussi rapidement que possible. L'Afrique et ses partenaires partagent des responsabilités dans ce domaine dont ils peuvent retirer des bénéfices mutuels.

175. La révolution technologique mondiale nécessite une base croissante de ressources, une sphère de marchés de plus en plus grande, de nouvelles frontières d'efforts

scientifiques, une capacité collective de sagesse humaine et un système écologique bien géré. Nous sommes conscients qu'une grande partie des ressources minérales et des autres ressources matérielles de l'Afrique sont des intrants essentiels dans les processus de production des pays développés.

176. En plus de cette base de ressources indispensable, l'Afrique offre un marché vaste et croissant aux producteurs de par le monde. Une Afrique se développant, avec des effectifs accrus de travailleurs employés et qualifiés et une classe moyenne en plein essor, constituerait un marché en pleine expansion pour les produits manufacturés, les produits intermédiaires et les services au niveau mondial.
177. En même temps, l'Afrique offre de grandes occasions d'investissements. *Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique* crée des possibilités d'efforts internationaux conjoints pour le développement des infrastructures, en particulier pour l'informatique et la télématique et pour les transports.
178. L'Afrique fournit également des perspectives de partenariats créatifs entre les secteurs public et privé dans le domaine de l'enrichissement des minerais, des industries agricoles, du tourisme, du développement des ressources humaines et pour relever les défis de la rénovation urbaine et du développement rural.
179. En outre, la biodiversité de l'Afrique, y compris la richesse de sa flore et de sa faune et les forêts tropicales, est une ressource mondiale importante pour lutter contre la dégradation de l'environnement causée par l'appauvrissement de la couche d'ozone et le changement climatique ainsi que par la pollution de l'air et de l'eau par les émissions industrielles et les effluents toxiques.
180. L'expansion des possibilités dans le domaine de l'éducation et dans d'autres domaines en Afrique accroîtrait la contribution du continent à la science, à la technologie et à la culture au niveau mondial, au profit de toute l'humanité. Après tout, la science moderne reconnaît que l'Afrique est le berceau de l'humanité. Les fossiles, les objets fabriqués, les œuvres artistiques et les vestiges d'anciens villages humains peuvent être trouvés d'un bout à l'autre de l'Afrique et y fournissent une preuve matérielle de l'émergence de l'*homo sapiens* et de l'évolution de l'humanité.
181. Dans le cadre du processus de reconstruction de l'identité des peuples d'Afrique et de leur confiance en eux-mêmes, il est nécessaire que cela soit compris et apprécié par les Africains eux-mêmes. Dans le même esprit, le statut de l'Afrique en tant que lieu de naissance de l'humanité devrait être chéri par le monde entier en tant qu'origine de tous ses peuples.

182. Le riche héritage culturel de l'Afrique se reflète dans l'artisanat du passé, dans sa littérature, ses philosophies, son art et sa musique. Tout cela devrait servir à la fois à consolider la fierté des Africains au sujet de leur propre humanité et à confirmer l'humanité commune des peuples du monde.
183. L'un des fondements du *Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique* est l'expansion des frontières démocratiques et l'approfondissement de la culture des droits de l'homme. Une Afrique démocratique deviendra l'un des piliers de la démocratie, des droits de l'homme et de la tolérance au niveau mondial. Les ressources mondiales actuellement consacrées à la résolution de conflits civils et inter-États pourraient ainsi servir à financer des projets plus gratifiants.
184. Le contraire d'une telle initiative, l'effondrement de davantage d'États africains, est une menace non seulement pour les Africains mais aussi pour la paix et la sécurité mondiales. En ce qui concerne les pays industrialisés, le développement en Afrique réduira les niveaux d'exclusion sociale mondiale et minimisera une source potentielle majeure d'instabilité sociale au niveau mondial.
185. L'Afrique s'engage à développer et consolider les partenariats Sud-Sud.

Instaurer de nouvelles relations avec les pays industrialisés et les organisations multilatérales

186. Un élément critique pour que les Africains puissent prendre la responsabilité de l'avenir du continent est la nécessité de négocier de nouvelles relations avec ses partenaires pour le développement. La façon dont l'aide au développement est acheminée est extrêmement problématique pour les pays en développement. La nécessité de négocier séparément avec les bailleurs de fonds appuyant le même secteur ou programme et de leur rendre compte individuellement est aussi gênante qu'inefficace. Les conditions imposées à l'aide au développement suscitent des inefficacités supplémentaires. L'on souhaite établir une nouvelle relation dont le point de départ soient les programmes nationaux. Une telle relation établirait des cibles de performances et des normes dont conviendraient ensemble bailleur de fonds et bénéficiaire. On pourrait citer de nombreux exemples démontrant clairement que l'échec d'un projet n'est pas seulement dû à une mauvaise performance du bénéficiaire mais aussi à de mauvais conseils des bailleurs de fonds.
187. Les divers partenariats entre l'Afrique et les pays industrialisés d'une part et les institutions multilatérales d'autre part devront être maintenus. Les partenariats dont il est

question sont notamment : le Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 ; le Plan d'action Union européenne - Afrique du Caire ; le Partenariat stratégique de la Banque mondiale pour l'Afrique ; le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté du Fonds monétaire international (FMI) ; le Plan d'action de Tokyo sur l'initiative du Japon ; la Loi des États-Unis sur la croissance et le commerce en Afrique et le tout récent Nouveau contrat mondial de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA). L'objectif sera une rationalisation qui assure que chaque partenariat rapporte de véritables avantages.

188. Les dirigeants africains envisagent les responsabilités et obligations suivantes pour les pays développés et les institutions multilatérales :

- Apporter un soutien matériel aux mécanismes et processus de prévention, de gestion et de résolution des conflits en Afrique, ainsi qu'aux initiatives de maintien de la paix ;
- Accélérer la réduction de la dette des pays pauvres très endettés, en conjonction avec les programmes les plus efficaces de lutte contre la pauvreté pour lesquels le Partenariat stratégique pour l'Afrique et le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté constituent des bases importantes ;
- Améliorer les stratégies d'allègement de la dette pour les pays à revenus moyens ;
- Renverser la tendance à la diminution des apports d'APD à l'Afrique et aux autres pays en développement en réalisant la cible d'une APD équivalente à 0,7 pour cent du produit national brut (PNB) de chacun des pays développés dans un délai dont il faudrait convenir. Cette aide accrue devrait servir à compléter les fonds libérés par la réduction de la dette pour accélérer la lutte contre la pauvreté ;
- Traduire en engagements concrets les stratégies internationales adoptées en matière d'éducation et de santé ;
- Faciliter l'instauration de partenariats entre les États, les sociétés pharmaceutiques internationales et les organisations de la société civile pour faciliter et accélérer l'accès des Africains souffrant de maladies infectieuses aux médicaments idoines ;
- Assurer aux produits des pays en développement l'accès aux marchés des pays développés au moyen d'initiatives bilatérales et négocier en faveur des pays d'Afrique des conditions plus équitables dans le cadre des accords multilatéraux de l'OMC ;
- S'efforcer avec les dirigeants africains d'encourager les investissements du secteur privé des pays développés en Afrique, notamment par la mise en place de mécanismes d'assurance et d'instruments financiers qui contribuent à diminuer les primes de risque sur les investissements en Afrique ;

- Relever les normes de protection des consommateurs eu égard aux exportations des pays développés vers les pays en développement aux mêmes niveaux que ceux qui s'appliquent sur les marchés domestiques des pays développés ;
- Faire en sorte que la Banque mondiale et les autres institutions multilatérale de financement du développement apportent des investissements aux projets cruciaux d'infrastructures économiques, pour faciliter et obtenir la participation du secteur privé ;
- Offrir un soutien technique pour accélérer la mise en œuvre du programme d'action, notamment la consolidation des capacités de l'Afrique pour la planification et la gestion du développement, les réglementations en matière de finances et d'infrastructures, la comptabilité et l'audit ainsi que la conception, la construction et la gestion des infrastructures ;
- Appuyer les réformes à la gouvernance des institutions financières multilatérales pour qu'elles tiennent mieux compte des besoins et des préoccupations des pays d'Afrique en particulier ;
- Mettre en place des mécanismes coordonnés de lutte contre la corruption et s'engager à rendre à l'Afrique tous les gains provenant de ces pratiques.

VII. MISE EN ŒUVRE DU NOUVEAU PARTENARIAT POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE

189. Conscients de la nécessité d'établir un ordre des priorités, les Présidents qui ont pris l'initiative proposent de réaliser le plus rapidement possible, en collaboration avec les partenaires en développement, les programmes suivants.

- (a) Maladies transmissibles – VIH/SIDA, paludisme et tuberculose ;
- (b) Technologies de l'information et de la communication ;
- (c) Réduction de la dette ;
- (d) Accès aux marchés.

Diverses institutions internationales de partenariat ont déjà engagé des travaux sur tous ces programmes. Mais il faut y consolider la participation et le leadership de l'Afrique pour en assurer une meilleure réalisation. Nous estimons que tous ces aspects pourraient permettre d'accélérer la régénération du continent. (Des propositions détaillées sur chaque programme ont été regroupées en annexe).

Projets

191. Tout en étant conscients des dangers qu'aborder le développement au moyen de projets risque de poser, les initiateurs du *Nouveau Partenariat pour le*

développement de l'Afrique proposent un certain nombre de projets indispensables au développement régional intégré que conçoit le *Partenariat*. Ces projets devraient non seulement consolider les programmes nationaux et régionaux de développement mais aussi contribuer énormément au démarrage rapide de la revitalisation du continent.

192. Les projets présentés ci-après ne servent que d'illustration. Une liste détaillée de projets se trouve sur le cybersite du *Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique* (www.mapstrategy.com).

i) Agriculture

193. Élargir la portée et les opérations du plan d'action pour la gestion intégrée des terres et des ressources en eau de l'Afrique. Ce projet porte sur la maintenance et la revalorisation des fragiles ressources naturelles agricoles de l'Afrique. De nombreux gouvernements africains ont déjà engagé des initiatives dans le cadre de ce programme. Les partenaires sont notamment le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), la Banque mondiale, la BAD, la FAO et des bailleurs de fonds bilatéraux.

194. Consolider et renouveler les capacités des systèmes de recherche et de vulgarisation agricole en Afrique. Ce projet porte sur la revalorisation des infrastructures et des institutions de soutien à l'agriculture en Afrique. Les innovations technologiques et leur diffusion offrent d'immenses possibilités d'accélération de la production et de la productivité agricole, mais le continent n'a pas suffisamment de capacités de recherche pour faire d'importants progrès. Les principaux acteurs de ce projet sont le Forum pour la recherche agricole en Afrique, la Banque mondiale, la FAO et le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (CGIAR).

ii) Promotion du secteur privé

195. L'expérience acquise de par le monde indique qu'un des meilleurs moyens de promouvoir les entreprises dans les domaines fortement novateurs est de créer des Pépinières d'entreprises. Le projet formulera les directives et politiques requises pour la mise en place de ces pépinières dans chaque pays, en tirant parti de l'expérience et des pratiques exemplaires internationales, mais en les adaptant aux besoins et à la conjoncture de l'Afrique.

iii) Infrastructures et intégration régionale

196. L'on a repéré dans le processus de mise en place du *Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique* de nombreux projets d'énergie, de transport et

d'adduction d'eau cruciaux pour le développement intégré de l'Afrique. Il faudrait des fonds pour ces projets qui en sont à divers stades de mise au point. Il faudra ensuite en accélérer l'exécution en collaboration avec la Banque africaine de développement, la Banque mondiale et d'autres institutions multilatérales.

197. Les Présidents qui ont lancé le *Partenariat* estiment qu'à moins que l'on ne s'occupe des infrastructures sur la base d'une planification tenant compte du développement régional intégré, le renouveau continent ne pourra jamais démarrer. L'on exhorte donc la communauté internationale à s'associer à l'Afrique pour accélérer la mise en place de ces infrastructures. (Voir le détail des projets d'infrastructures sur le cybersite du *Partenariat* : www.mapstrategy.com).

Évaluation des besoins

198. Pour déterminer les mesures à prendre dans les secteurs prioritaires, il faudra faire une étude d'évaluation des besoins, allant du niveau national, au niveau sous-régional au niveau continental. Il s'agira d'évaluer les besoins dans les cinq secteurs prioritaires en termes de structures et d'effectifs.
199. L'évaluation des besoins sectoriels sous-régionaux se fera sur la base de l'évaluation des besoins nationaux. L'on propose que les experts et ministres de chaque sous-secteur se réunissent dans l'une des capitales de la sous-région. Pour chaque secteur, il faudra réunir les données de chaque pays et s'en servir afin de mettre au point le plan sectoriel sous-régional. Lorsque les besoins sectoriels sous-régionaux auront été évalués dans les cinq secteurs, ils pourront être regroupés pour évaluer les plans d'ensemble de la région.
200. Il convient de souligner qu'il ne s'agit pas simplement d'additionner les besoins sous-régionaux sectoriels, il faut commencer par avoir une perspective sous-régionale pour aboutir à au moins deux nouveaux éléments :
- Les besoins spécifiques de la sous-région perçus comme un espace unique en réunissant tous les pays ; les routes et voies ferrées par exemple ne devraient pas être conçues dans une perspective nationale mais plutôt sous-régionale ;
 - Les besoins devraient être rationalisés sur une base sous-régionale ; par exemple les universités devraient être réparties dans une perspective territoriale sous-régionale.
 - Finalement, les besoins du continent seront évalués dans les cinq secteurs considérés comme prioritaires en fonction des plans sous-régionaux d'ensemble.

On trouvera des détails sur le cybersite du *Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique* (www.mapstrategy.com).

Mécanisme directeur du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

Les Chefs d'État initiateurs du *Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique* indiqueront à l'OUA quel serait le mécanisme approprié de mise en œuvre de l'Initiative africaine.

201. Ce mécanisme aura besoin d'un soutien technique de base en matière de recherche et de formulation de politiques.

Comité des Chefs d'État pour la mise en œuvre

202. Un Comité de Chefs d'État pour la mise en œuvre composé des cinq chefs d'État qui ont pris l'initiative du *Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique* et de dix autres chefs d'État (deux de chaque région) sera chargé de veiller à l'exécution.

203. Ce Comité des Chefs d'État pour la mise en œuvre aura les fonctions suivantes :

- Déterminer quelles sont les questions stratégiques qui doivent faire l'objet de recherche, de planification et de direction au niveau du continent ;
- Mettre en place les mécanismes d'évaluation rétrospective des progrès accomplis en vue de la réalisation des cibles convenues d'un commun accord et du respect des normes acceptées par tous ;
- Examiner les progrès accomplis dans l'exécution des décisions prises afin de prendre les mesures idoines pour surmonter tout problème ou rattraper tout retard.

VIII. CONCLUSION

204. Le *Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique* a pour objectif de consolider la démocratie et la saine gestion économique du continent. Les dirigeants africains s'y engagent envers les peuples d'Afrique et le reste du monde à œuvrer de concert pour reconstruire le continent. Ils promettent de promouvoir la paix et la stabilité, la démocratie, une saine gestion économique et un développement axé sur les être humains et s'engagent à être mutuellement responsables en vertu des accords contenus dans le programme.

205. En proposant cette association, l'Afrique reconnaît qu'elle détient la clé de son propre développement. Nous proclamons que le *Nouveau Partenariat pour le*

développement de l'Afrique offre aux pays développés du monde une occasion historique d'établir avec l'Afrique un véritable partenariat fondé sur des intérêts mutuels, des engagements communs et des accords contraignants.

206. L'adoption de la stratégie de développement esquissée à grand trait ci-dessus ainsi que d'un programme d'action détaillé marquera le début d'une nouvelle phase de partenariat et de coopération entre l'Afrique et le monde développé.
207. En réalisant les promesses qui y sont contenues, le présent programme devra permettre à l'enfant africain émacié d'espérer qu'en vérité le 21^{ème} siècle est bel et bien le siècle de l'Afrique.

Abuja (Nigéria)

Octobre 2001